

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE I : CONCEPTS ET GENERALITES

CHAPITRE I : Approche théoriques du développement rural

CHAPITRE II : Cadrage général du terrain

Partie II : RESULTATS OBTENUS

CHAPITRE III : Etudes des Echantillonnages

CHAPITRE IV : Evaluation des actions réalisées par le CFA/PROJER

PARTIE III : DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE V : Discussion sur les forces et faiblesses du projet

CHAPITRE VI : Recommandations sur les actions du CFA/PROJER

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPIE

WEBOGRAPHIE

TABLES DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES PHOTOS

LISTE DES ACRONYMES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXES

CV ET RESUME

INTRODUCTION GENERALE

1 - Généralités et contexte de la recherche

D'après la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté le 17 octobre 2010, la pauvreté est une atteinte aux droits de l'homme. Tout enfant, tout jeune, homme femme détient le droit de l'homme à un niveau de vie adéquate pour sa santé et son bien être, à l'alimentation à l'habillement, au logement, aux soins médicaux et aux services sociaux. Les droits fondamentaux sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et dans d'autres traités et déclaration internationaux relatifs aux droits de l'homme (...) la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté a pour thème << *Travailler ensemble pour sortir de la pauvreté*>>. Madagascar est classée 143 sur 169 en 2010, parmi les pays pauvres selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD). Donc Madagascar fait partie des pays dont la pauvreté humaine est élevée de 0,467 en 1999 et la grande majorité de ces pauvres (90°/°) vivent de l'agriculture dont 85°/° en milieu rural. D'une manière générale parmi les facteurs objectifs de cette pauvreté sont les difficultés d'accès a la terre ; l'absence ou la manque de qualification professionnelle, ainsi que la création d'emploi. Donc c'est à travers ce phénomène que plusieurs Organismes interviennent pour le développement rural et développement des jeunes à Madagascar (puisque 85°/° de la population Malgache sont des paysans et on dit toujours que les jeunes sont le pilier de développement ainsi l'avenir du pays) c'est donc pour cette raison que le Ministère de l'agriculture et le Centre de Formation et d'Appui/Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux (CFA/PROJER) installe des jeunes diplômées pour devenir entrepreneurs ruraux dans la Région du Moyen-Ouest qui est considérée comme zone d'accueil intéressante de migration, à cause des conditions offertes: grandes disponibilités de terre, facilités d'accès, sols variés se prêtant à l'agriculture et à l'élevage ;proximité de la ville de Tsiroanomandidy. Ensuite l'installation des migrants dans cette région répond également à la politique d'appui à la migration et à l'amélioration du monde rural. Ainsi, il nous paraît logique que le contexte de nos recherches soit un lieu favorable à notre étude. Donc c'est de-là que découle notre choix du thème « Etude des actions du CFA /PROJER menées auprès des Jeunes Entrepreneurs Ruraux dans le Fokontany Ambatofotsy et d'Ambatobe, district de Tsiroanomandidy (Région Bongolava) ».

2-Objet d'étude :

Cette étude a pour objet d'analyser l'évolution des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER) à travers les activités et supports du Centre de Formation et d'Appui/Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux (CFA/PROJER) dans le cadre de développement.

3-Problématique :

De multiples actions ont déjà été exécutées par le CFA/PROJER afin que les Jeunes ainsi formés arrivent à jouer le rôle moteur dans la dynamique de développement.

Mais nous avons constaté, c'est que certains JER ou Jeunes Entrepreneurs Ruraux n'ont pas pu s'intégrer dans leur zone d'accueil, et ils ont été incapables de jouer leur rôle de Jeune Entrepreneur pour des divers problèmes.

Ces problèmes proviennent donc :

- Au niveau du Centre de Formation et d'Appui/Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux (CFA/PROJER)
- Au niveau des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER)
- Au niveau de la population locale

4-L'objectif Général :

L'objectif général consiste à analyser les facteurs de blocage sur l'action du CFA/PROJER (Centre de Formation et d'Appui/Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux), pour améliorer les niveaux de vie des Jeunes Entrepreneurs Ruraux.

5-L'objectif spécifique :

L'objectif spécifique consiste à renforcer les points forts et améliorer les points faibles sur les actions du CFA/PROJER ainsi d'apporter des perspectives d'avenir du projet.

6-Résultats attendus :

- Les sources des facteurs de blocage sur les actions du CFA /PROJER sont identifiées
- Les points forts et les points faibles sont aussi connus
- Des recommandations seront faites sur les actions futures

7-Hypothèses :

Dans le but de répondre et de résoudre les problèmes posés ci – dessus, nous avons retenu les hypothèses suivantes qui seront validées ou confirmées après une étude approfondie :

- ◆ Certains Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER) ont la mentalité d’être assistés, mais non pas d’être le premier acteur de leur propre développement.
- ◆ Les suivis techniques des actions du CFA/PROJER sont insuffisants.
- ◆ L’intégration sociale n’est pas encore instaurée dans d’autres zones d’accueil du Jeunes Entrepreneurs Ruraux(JER).

8-Outils méthodologiques_:

Pour un meilleur résultat de notre recherche, nous avons employé les méthodes et techniques suivantes :

a)Méthodes :

Parmi les disciplines scientifiques, nous avons choisi deux (2) approches qui sont des concepts et instruments pour notre analyse :

- L’approche sociologique
- L’approche psychologique

b) Techniques :

Nous avons employé quatre (4) sortes de techniques à savoir : l'échantillonnage ; les techniques documentaires ; les techniques vivantes et Webographies.

➤ **L échantillonnage :**

Parmi les 266 migrants instaurés dans des 4 ranchs (Ambatofotsy ; Ambatobe ; Abatomainty et Tindoha) nous avons pu enquêter 50 Jeunes Entrepreneurs ruraux pendant notre étude sur terrain. Ils ont été triés au hasard afin de collecter des informations sur notre recherche, donc nous avons employé la méthode probabiliste qui permet de constituer un échantillon dans une population suivant la probabilité à retenir et pour connaître ou estimer un individu. Dans cette échantillon nous constatons que les hommes sont plus nombreux par rapport aux femmes ; ainsi que ces deux sexes sont âgés entre 21 à 45 ans, car le projet n'intéresse que des jeunes diplômés et 30°° des femmes. Ensuite l'origine de ces 50 échantillonnages provient dans des différents lieux à Madagascar ; à titre d'exemple : 26 migrants venant d'Antananarivo ; 7 proviennent d'Antsirabe ; 8 venant d'Ambositra et 2 pour Tsiroanomandidy ville ; 1 Majunga ; 5 Belobaka ; 4 venant de Miarinarivo et 3 Soavinandriana. Donc la sélection des migrants fait par le CFA/PROJER s'effectue dans toutes les régions à Madagascar.

➤ **Les techniques documentaires :**

Pour réaliser cette étude nous avons consulté les documentations du CFA/PROJER afin d'obtenir des informations qui nous permettrons de mieux situer notre thème ainsi d'avoir des connaissances préalables sur le sujet, tel que : rapport de suivie et évaluation ; des documents relatif aux JER comme le cahier de charge et les disciplines intérieur pour les jeunes formés ; le PTA ou plan du travail annuel ...

Ensuite nous avons consulté aussi des ouvrages dans divers centres d'études ; tels dans le site Ambatonakanga ; la bibliothèque municipale Anosy et de sociologie à Ankatso.

➤ **Les techniques vivantes :**

Nous avons réalisé des entretiens auprès du responsable du CFA/PROJER et de même auprès des autorités locales.

Ensuite pour le focus groupe, nous avons accompli un débat avec les Jeunes Entrepreneurs Ruraux d'Ambatobe afin de mieux connaître leurs motivations ; à savoir leurs problèmes et leurs relations avec la population locale.

En plus les observations directes et les observations participatives portant sur les Jeunes Entrepreneurs en train de travailler dans les champs nous ont permis d'apercevoir d'une façon globale leur dynamique.

Pour l'interview : cette méthode nous a permis aussi de cerner les informations adéquates, car cela nous permet d'avoir directement l'avis des migrants sur la situation et faits exposés .Elle est parfois :

- Directive : l'objectif est d'avoir directement les informations sur le sujet .Pour ce faire, il faut diriger avec des questions fermées.
- Non-directive : la personne interviewée est libre à répondre à ce qu'elle désire
- Semi-directive : nous nous étions basé sur la méthode questionnaire

➤ **Webographie :**

Nous avons cherché des informations sur internet qui sont aussi essentielles pour l'accomplissement de notre étude (des informations sur le CFA/PROJER ; la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté le 17 octobre 2010 ...)

9-Limites de la recherche :

Durant la réalisation de notre travail ; le problème de l'étude et de la recherche repose sur une contrainte temporelle ; déplacement et entretien.

D'abord sur la contrainte temporelle ; certains migrants qui quittent leur foyer de très tôt pour travailler dans les champs et n'y retournent que le soir, donc ceci est souvent arrivé lors des rencontres avec les migrants.

Ensuite au niveau de déplacement ; nous n'avons plus l'occasion de déplacer vers d'autres sites d'installation des migrants (Ambatomainty ; Tindoha), à cause d'insuffisance des moyens de transport.

Enfin, au niveau des entretiens, nous n'avons pas la chance de réaliser un entretien avec la population locale d'Ambatobe (Bara), car avant notre arrivée sur ce site, les gens nous terrorisent en explosant des fusils, puisqu'ils sont xénophobes.

10-Annonce du plan :

Le présent mémoire comporte trois (3) parties bien distinctes mais complémentaires :

La première partie de cet ouvrage concernera les approches théoriques et le cadrage général du terrain d'enquête.

Ensuite, la deuxième partie entamera l'analyse du thème déjà évoqué auparavant, cette partie comprendra donc les résultats d'enquête et les analyses.

Enfin, les discussions et recommandations seront offertes dans la dernière partie.

PARTIE I :
Concepts et Généralités

Cette première partie a pour but de nous faire connaître, d'une part les différentes approches théoriques auxquelles nous avons fait référence durant notre étude et le descriptif de l'entité étudiée d'autre part. Donc elle comprendra plus précisément les aspects théoriques et les cadrages généraux de notre terrain d'étude.

CHAPITRE I : APPROCHES THEORIQUES DU DEVELOPPEMENT RURAL

Ce premier chapitre sera structuré en deux sections ; dont la première sera relative à l'approche sociologique de développement et la deuxième touchera l'approche psychologique.

Section 1 : Approches classiques

I-Selon MENDRAS(H)

La sociologie rurale est une branche de la sociologie qui se définit non selon des orientations théoriques particulières, mais selon son champ d'application, son objet de recherche.

Cette branche s'intéresse aux sociétés rurales dans leurs entières et dans leurs rapports avec le reste du monde.

La sociologie rurale fait appel dans une approche qui va du particulier au global, à des notions et des outils qui appartiennent à la sociologie générale ainsi qu'à des sociologies particulières (sociologie politique ; sociologie du travail ; mais aussi à d'autres disciplines scientifiques telles que la psychologie, la géographie ; l'agronomie...)

Ainsi, le sociologue, MENDRAS (H)¹ a formulé cette affirmation que : « le milieu rural est un champ d'investigation pour toutes les sciences sociales et son étude ne saurait constituer une discipline autonome »

Les géographes qui analysent les relations entre l'homme et le milieu naturel et la distribution spatiale des phénomènes humains ont tout naturellement commencé par se pencher sur la campagne : l'économie rurale est une branche de l'économie politique, l'histoire sociale s'attachant à un passé où l'agriculture était l'activité de la plus grande partie des hommes, fait une large place à la description de la vie paysanne ; les ethnologues étudient des structures dites archaïques dans lesquelles la recherche ou la production de la nourriture occupe tous les hommes.

¹ MENDRAS(H). Sociologie rurale, traité de sociologie, Paris, Presse Universitaire de France, 1958. Page 9.

En effet les citadins et ruraux intéressent également le psychologue, le sociologue, le démographe. Cependant, ils vivent dans un milieu particulier qui requiert une certaine spécialisation chez les chercheurs et parfois une problématique différente.

Enfin pour étudier la société rurale, il faut donc connaître les méthodes et techniques de plusieurs disciplines scientifiques.

II -Selon DURKHEIM (E) :

D'après DURKHEIM(E), « *La cohésion sociale ne se fait plus par le biais des solidarités des anciennes sociétés. C'est la division du travail qui va être source de solidarité. En effet, elle est à l'origine d'un processus dédifférenciation au terme duquel les individus vont être obligés de s'échanger des biens et des services, donc de nouer des relations sociales, chaque individu étant complémentaire des autres. Cette division du travail relie entre eux des individus très différents et elle les constitue en un groupe unifié. Dans ce cadre, les individus se complètent parce qu'ils sont différents, d'où leurs nécessaires Liens d'interdépendance. Par conséquent, la division sociale du travail est source de solidarité Sociale* »

Ensuite « *plus une population est nombreuse sur un territoire donné, plus les échanges entre les individus sont fréquents et plus la division du travail est développée. OU ENCORE...*

Plus les individus qui doivent vivre ensemble sont nombreux, plus la lutte pour la vie est intense. La division du travail va constituer une solution pacifique à cette lutte. En effet, la division du travail se traduit par la spécialisation des individus dans une fonction particulière ; chaque individu se différencie donc des autres. Ces individus différents, ayant des rôles et des fonctions distincts deviennent donc complémentaires au lieu d'être concurrents »

Donc, pour DURKHEIM, La division du travail engendre la cohésion sociale, l'intégration sociale et l'ordre social. Elle crée une harmonie dans les rapports qu'entretiennent les individus les uns par rapport aux autres et ce, quel que soit le domaine de l'activité sociale observé. En plus, selon DURKHEIM, l'intégration sociale peut se définir comme « une situation ou un processus d'insertion au cours duquel un individu ou un groupe d'individus trouve (ou a trouvé) sa place dans un même ensemble (Collectivité, société) ; ce qui aboutit à

la formation d'un ensemble cohérent. En effet, Il à mentionné aussi qu'il ya « *cohésion sociale lorsque la société conserve son unité, c'est à dire lorsqu'elle est capable de faire coexister ensemble et de manière relativement harmonieuse des individus très différents par leur Caractéristiques. On peut donc parler de cohésion sociale lorsque chaque individu y a sa place!!!* »²

Enfin, La véritable fonction de la division du travail est donc de créer entre les personnes un sentiment de solidarité, de contribuer à l'intégration générale de la société et d'être un facteur essentiel de la cohésion sociale et de l'évolution sociale.

III- Selon MARX (K) :

MARX(K) soutient la théorie de DURKHEIM(E) quand il analysa qu' « *En permettant l'accroissement des capacités de production la division du travail a entraîné l'ascension et l'enrichissement de l'humanité* »³. Ensuite « *Dans la coopération simple, et même dans la coopération caractérisée par la division du travail, la substitution de l'ouvrier collectif à l'ouvrier individuel reste toujours plus ou moins accidentelle. Le machinisme, à part quelques exceptions dont il sera question plus tard, ne fonctionne qu'entre les mains (sic) d'un travail directement socialisé ou commun. Le caractère coopératif du procès de travail devient donc maintenant une nécessité technique, imposée par la nature même du moyen de travail.* »⁴

Cet auteur précise également que pour arriver dans la production, l'homme doit développer les forces productives. Mais pour parvenir à des résultats satisfaisants, il doit relier des relations avec d'autres hommes et organiser ensemble la production.

² DURKHEIM(E). « *Lien social et intégration* », (1858-1917).Page 11.

³ MARX (k). « *Manifeste du parti communiste* »,1848.Page 11.

⁴ MARX(K). « *Le Capital* », Edition populaire (résumés-extraits) par Julien Borchardt, 1919.Page 7.

Section2 : Notions de bases

I-Définitions :

I-1 : Le développement rural :

Si l'on se rapporte à ANDRIAMBELOMIADANA(R)⁵, dans son étude du monde rural malgache, l'objectif général de toute stratégie de développement rural se penche sur l'augmentation de la production et l'amélioration du niveau de vie. La réalisation de cet objectif requiert plusieurs moyens d'action :

-Tout d'abord, la création de surplus commercialisable comme « levier » (appui) de la croissance du secteur agricole. L'accroissement de la production entrainera automatiquement l'existence de surplus du fait d'une meilleure combinaison des facteurs de production et d'une amélioration des productivités moyennes. Cette idée de surplus doit également introduire la population rurale dans une économie d'échanges internes, c'est-à-dire une participation au marché intérieur ou l'économie de marchande.

Ensuite l'amélioration des voies de communication, et plus particulièrement, le réseau routier. En effet, l'amélioration des moyens de communication joue un rôle essentiel non seulement, dans la réalisation d'une politique de spéculation agricole régionale par le raffermissement des notions de solidarité et de complémentarité régionales, mais aussi dans l'accomplissement des progrès économiques par l'expansion du système d'échanges. Il faut aussi la redéfinition du régime foncier par la non imposition des surfaces limitées dans l'appropriation des terres, la simplification de l'extension des propriétés (extension exigée pour les innovations techniques et les changements apportés aux méthodes culturales), les modulations de la réforme agraire en fonction des particularités physique régionales, des traditions et de l'organisation sociales (généralisation du concept de propriété privée, accès à la terre en libre propriété, considération de la terre comme moyen de production).

La garantie à la sécurité sociale (des biens et des personnes) : elle est la condition primordiale au développement du monde rural puisque, tant que l'insécurité (vols,

⁵ ANDRIAMBELOMIADANA(R). « *Libéralisme et développement à Madagascar* », Foi et justice, 1992, page 8.

brigandages ; pillages...) subsiste, les agriculteurs n'auront jamais la volonté d'accroître la production.

Ensuite, selon MORIZE ⁶(1992) : « Le développement rural consiste à améliorer tout l'environnement des paysans, considéré cette fois comme le principal bénéficiaire. Il porte à la fois sur les routes, les villages, la santé, l'éducation et sur tous les services économiques et sociaux susceptibles d'améliorer non seulement la fonction productive, mais aussi le bien être social ».

En général, ces différentes définitions montrent que le développement rural ne consiste pas seulement aux aménagements des espaces ruraux mais aussi à la création des divers infrastructures (école, poste avancé, route...).

⁶ MORIZE. « *La gestion participative des projets du développement rural : in outils et méthodes d'intervention* », page12.

I.2 : Projet et développement :

Un projet est un ensemble d'actions à réaliser pour satisfaire un objectif défini répondant aux besoins d'une collectivité mais avant tout projet il faut diagnostiquer ou identifier les ressources exploitables sur le terrain de la réalisation du projet. En général, on distingue 3 étapes dans la vie d'un projet : la planification, l'exécution, le suivi et évaluation.

Ainsi, un projet a un début et une fin mais encore, il a pour finalité le développement. Il vise donc l'amélioration du niveau de vie de la collectivité cible par le biais du respect des droits fondamentaux de ses membres afin d'assurer leur bien-être. Ce bien-être est relatif à la satisfaction des besoins au quotidien tel que l'accès au service public décent, à l'eau potable et à l'assainissement, aux services de santé et d'éducation et à l'électricité.⁷

A cet égard, un projet fait intervenir plusieurs acteurs autres que l'initiateur et le bénéficiaire.

En fait, le projet de développement est considéré comme l'interface entre, d'une part, les bailleurs de fonds, les bureaux d'études, les experts et d'autre part, les populations visées.

La notion de projet fait référence à une construction collective, évolutive et unique.

Cette perception est peu présente dans les projets de développement tels qu'ils sont mis en œuvre et analysés actuellement.

En effet, le projet de développement a souvent été étudié et conçu comme un outil exogène à la société locale.

⁷ SALOHY. « *La réussite rizicole : une vision concertée pour le développement rural Malgache* », Mémoire de fin d'étude FPTSD, DEGS, Université d'Antananarivo, 2010, page 16.

I.3 : Entrepreneur :

La théorie économique désigne sous ce terme la personne qui assume les responsabilités et les risques liés à l'exploitation d'une entreprise. Ce sont les économistes appartenant au courant classique qui, les premiers, ont tenté de caractériser la figure de l'entrepreneur. Celui-ci s'affirme en premier lieu comme le titulaire d'un revenu d'une nature particulière : le profit. Pour ADAM Smith, ce dernier se définit comme « *le revenu qu'une personne retire d'un capital qu'elle dirige ou qu'elle emploie* ». C'est donc le revenu qui permet de distinguer l'entrepreneur capitaliste (le second terme est sous-entendu) du salarié (rémunéré pour sa force de travail) et du propriétaire foncier qui perçoit une rente.

Cette première approche est approfondie par Jean-Baptiste SAY qui, en même temps qu'il dissipe la confusion qui existe entre profit et intérêt, caractérise le comportement de l'entrepreneur. Le profit rémunère « *le service* » qu'il rend en réunissant capacités et capitaux et en assumant le risque lié à l'exploitation d'une entreprise. L'entrepreneur est ainsi aux termes de cette définition un organisateur (en ce qu'il réunit une combinaison de facteurs de production), gestionnaire de l'incertitude (le fait de produire n'implique pas nécessairement la réalisation d'un gain), qui agit en vue de satisfaire des besoins sociaux. Ce faisant, l'auteur, au-delà de la seule personne de l'entrepreneur, ne définit également ce qui fait la quintessence du libéralisme.

Dans un tel système, l'entrepreneur, que ce soit l'individu ou l'entreprise manufacturière, agit en fonction de son intérêt qui est la maximisation du profit. Ses efforts consistent à déterminer la fonction de production (combinaison associant le facteur travail, c'est-à-dire la main d'œuvre, et le capital) en vue de retirer le meilleur profit au moindre coût. Toutefois le prolongement de cette définition élaborée par les classiques et les néoclassiques, s'est éloigné, jusqu'à entrer en contradiction, avec les premières constatations mises en lumière par les précurseurs de ce courant de pensée. Si l'entrepreneur agit dans le but de satisfaire des besoins sociaux, ceux-ci sont entendus dans un sens restrictif : ne compte ici que la satisfaction des besoins susceptibles d'être monétairement solvables. La fin humaine de la production matérielle est étrangère à ce raisonnement, qui enferme l'entrepreneur dans une vision temporelle statique de l'économie. C'est cette vision étriquée qui a été dénoncée par un auteur comme SCHUMPETER.

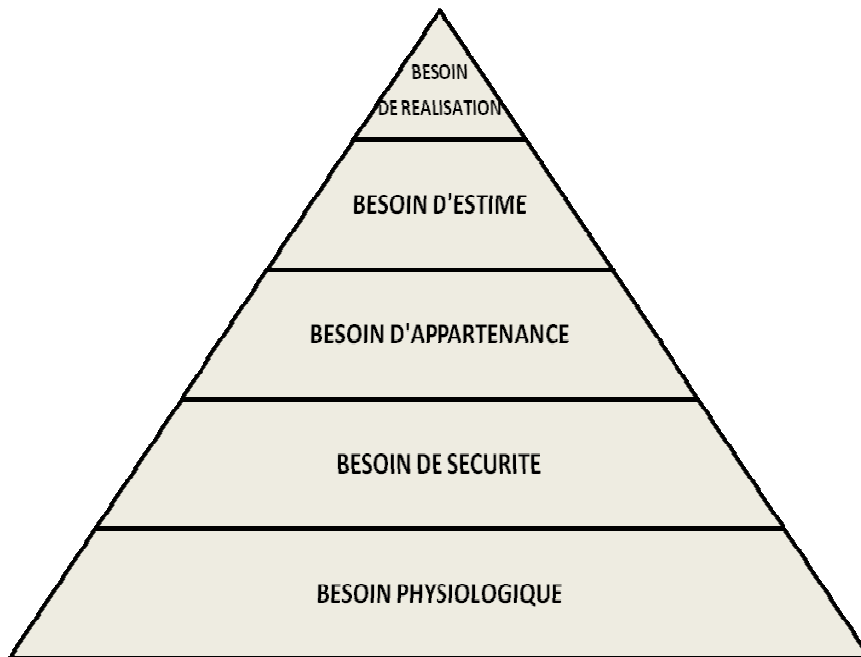
Pour cet économiste autrichien, le rôle et la fonction de l'entrepreneur est à replacer dans une perspective dynamique, s'inscrivant dans un cycle d'évolution tourné vers l'idée de progrès économique et de croissance. Cette « *théorie de l'évolution* » économique repose sur la capacité d'innovation de l'entrepreneur qui fabrique un nouveau bien, introduit de nouveaux procédés de fabrication, crée des besoins nouveaux. L'entrepreneur n'est pas nécessairement l'inventeur lui-même, mais celui qui organise économiquement hommes, capitaux et innovations afin de créer de nouveaux besoins qui engendreront de nouveaux profits. Si cette idée a déjà été avancée par des devanciers de Schumpeter, c'est à lui que revient le mérite d'avoir tenté d'expliquer que cette notion pouvait, à elle seule, servir de fondement et d'explication à la vie économique. Ainsi il montre que c'est l'entrepreneur, animé de ce désir particulier, qui sollicite du banquier les fonds nécessaires à la réalisation de son entreprise, ce qui explique la généralisation du crédit.

Dans une perspective historique, SCHUMPETER a construit une théorie des cycles qui établit une corrélation entre les phases d'innovations importantes et les phases de croissance de l'économie, et les périodes de récession qui ne s'expliquent que parce que ce sens de l'innovation est figé.⁸

⁸ <http://www.Lentreprise.com>

Section 3 : Approche psychologique

I- La pyramide de MASLOW :



La pyramide des besoins schématise une théorie élaborée à partir des observations réalisées dans les années 1940 par le psychologue Abraham MASLOW sur la motivation.

L'article où MASLOW expose sa théorie de la motivation dans « *A Theory of Human Motivation* » paru en 1943. Il ne représente pas cette hiérarchie sous la forme d'une pyramide, mais cette présentation s'est imposée dans le domaine de la psychologie du travail, pour sa commodité, Maslow parle, quant à lui, de hiérarchie, et il en a une vision dynamique.

Ensuite d'après, le psychologue Abraham MASLOW, un individu doit absolument satisfaire 5 besoins pour pouvoir s'épanouir pleinement. Ces besoins sont définis par une pyramide qui se structure comme suit :

A la base se trouvent les besoins physiologiques ; en montant plus haut, on découvre les besoins de sécurité ; puis les besoins sociaux ; viennent ensuite les besoins d'estime (estime de soi et estime des autres) ; et à la pointe du pyramide, les besoins d'autoréalisation.

Nous pouvons citer quelques exemples :

- Besoins physiologiques : qui sont nécessaires à la survie de la personne : ils sont impérieux (respirer ; boire faire ses besoins ; manger ; dormir et se réchauffer) et peuvent l'emporter sur la conscience s'ils ne sont pas satisfaits.
- Besoins de sécurité : qui sont liés à l'aspiration de chacun d'entre nous à être assuré du lendemain physiquement comme moralement. Ils recouvrent le besoin d'un abri (logement, maison), la sécurité des revenus et des ressources, la sécurité physique contre la violence, la sécurité morale et psychologique, ainsi que la sécurité sociale (santé)
- Besoin de reconnaissance et appartenance sociale : Il s'agit de la recherche de communication et d'expression, d'appartenance à un homme et une femme. Ce besoin d'intégration dans le lien social va de pair avec le besoin de reconnaissance et de considérations sociales. La majorité des individus ne pourrait pas vivre sans autrui, les expériences de solitudes montre bien les désordres psychoaffectifs.
- Besoin d'estime : l'homme a besoin d'être respecté, de se respecter soi-même et de respecter les autres. Il a besoin de s'occuper pour être reconnu, avoir une activité valorisante quel que soit le domaine du travail. Il s'agit en particulier, du besoin de se réaliser, de se valoriser à travers une occupation. Le résident a aussi besoin de faire des projets, d'avoir des objectifs des opinions et des convictions.
- Besoin d'autoréalisation : besoin de poursuivre certains apprentissages avec l'implication du gout de l'effort, de connaître de nouvelles techniques et de communiquer avec son entourage.⁹

Ce premier chapitre à été conçu pour nous faire part des différentes approches que nous avons adoptées pour notre étude : conceptuelle, sociologique ou psychologique. Mais utiliser ces approches semble insuffisant si on ne se réfère pas au cadrage général du terrain d'étude ; donc c'est la raison d'être du chapitre suivant.

⁹ Source : Madame ANDRIANAIVO ; Cours de psychologie Générale 1^{ère} Année

CHAPITRE II : CADRAGE GENERALE DU TERRAIN D'ETUDE

Nous allons voir en premier lieu dans ce chapitre la présentation de la région Bongolava et en second lieu la Zone d'intervention du projet et en dernier lieu la présentation générale du CFA/PROJER.

section1 : Présentation de la Région Bongolava

I-CARTOGRAPHIE DE LA REGION BONGOLAVA :



Source : FTM ; « MADAGASIKARA et ses 22 Régions », Année 2011

II- LOCALISATION ET DIVISION ADMINISTRATIVE

La région de Bongolava fait partie du Moyen-ouest .Elle est bordée à l'Ouest par la région Melaky, à l'Est par la région de l'Itasy, au sud par celle du Vakinankaratra, et à l'Ouest Sud-ouest par la région du Menabe.

Elle est limitée par les coordonnées géographiques suivantes :

- Entre 17,76° et 19,46° de latitude Sud
- Entre 45,48° et 47,08° de longitude Est.

Tsiroanomandidy est la capitale de la région Bongolava, elle est reliée à Antananarivo par la route nationale N°1 (220 km) et aussi à Maintirano (400 km).

La region Bongolava est composée de 26 communes et 313 Fokontany, qui se repartissent dans les districts de Tsiroanomandidy (18communes): Tsiroanomandidy ; Fihaonana ; Ambatolampy ; Bevato ; AnkeranaAvaratra ; Belobaka ; Ambalanirana ; AnosyAndrotra ; Ambararatabe ; Bematazana ; Soanierana ; Fierenana ; Mahasolo ; AnkadinondrySakay ; Tsinjoarivo ; et Fenoarivobe (08commune): Fenoarivo Afovoany ; Marintampona ; Mahajeby ; Ambatomainty Atsimo ; Tsinjoarivo ; Firavahana ; Kiranomena ; Ambohitromby. Les deux chefs lieux (Tsiroanomandidy et Fenoarivobe) sont reliées par une route de 119 km (5 h de route environ)

III-MILIEU PHYSIQUE :

III.1.GEOLOGIE

Le sous-sol de la région, de par sa situation sur la bordure nord-ouest des Hautes Centrales, est généralement constitué de :

.Granites et migmatites du Tampoketsa(Nord)

Sur ce sous-sol, des formations diverses se sont constituées :

.les hautes pénéplaines latéritiques u hautes surfaces d'érosion non encrotées sur roche acides.

.les pénéplaines latéritiques en surface d'aplanissement d'altitude moyenne sur socles acides.

Ces formations caractérisent la partie Ouest de la Province dont l'altitude varie de 800 à 1000 mètres.

.le relief granito-gneissique à enclave basique éparses sur hautes terres latéritiques ondulées.

.les cuvettes et plaines alluviales :

-les cuvettes lacustres qui sont dues à des activités volcaniques, des coulées de lave ayant obturé des vallées et retenus, ainsi que des eaux qui s'accumulaient en arrière. Certaines cuvettes étaient autrefois reliées entre elles. Ces zones d'alluvions lacustres, généralement fertiles jouent un rôle important pour l'occupation humaine.

-les plaines alluviales le long des fleuves généralement aménagées en rizières.

III.2. CLIMAT :

La région de Bongolava fait partie du régime climatique tropical d'altitude, supérieure à 900 mètres. Elle est caractérisée par une température moyenne annuelle inférieure ou égale à 20 °C.

L'année comporte deux saisons bien individualisées, l'une pluvieuse (saison humide et chaude) de novembre en mars avec une température qui varie de 20°C à 30°C et l'autre fraîche et sèche de mi-avril à mi-octobre de température 13°C à 26°C et même plus. Il y existe de nombreux sous-climats.

III.2.1 : Le réseau de stations météorologiques :

Dans la région de Bongolava, la majorité des stations ne sont plus fonctionnelles, et une douzaine est à réhabiliter.

III.3. TEMPERATURE :

Dans la région du Bongolava, on constate une légère variation de température selon les stations. Celle-ci augmente au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'Ouest.

Dans l'ensemble, la température moyenne se situe autour de 24°C. Elle n'excède pas 28 °C en été et ne descend pas au-dessous de 15 °C en hiver.

Les températures moyennes annuelles varient avec l'altitude, les plus élevées sont observées sur le versant occidental où la nébulosité est réduite et l'ensoleillement intense.

III.4. PLUVIOMETRIE :

Les précipitations annuelles varient entre 1,40 m à 1,80 m.

Les données montrent la décroissance des précipitations d'Est en Ouest.

La tendance observée pendant la période de 61-89 Tsiroanomandidy, donne un total des précipitations de 1496,5 mm en 104 jours avec un maximum du mois de mai en septembre.

Les températures ne présentent pas trop de risque pour les diverses spéculations agricoles. Les précipitations annuelles ne présentent pas de grande différence sur les statistiques de 20 ou 30 ans ; c'est la répartition dans l'année qui comporte parfois des mois secs trop longs au début de la saison, ne permettant pas ainsi un bon démarrage de la campagne agricole, surtout pour les rizicultures de bas fonds.

La dégradation de l'environnement (déforestation, feux de brousse successifs augmentant les coefficients de ruissèlement des bassins versants et réduisant le taux d'infiltration) a des conséquences négatives sur l'Agriculture :

.D'une part, en augmentant les risques d'inondation pour une même quantité de pluies

.D'autre part, en réduisant les périodes d'écoulement des rivières qui normalement jouent le rôle d'appoint pour le démarrage d'une campagne en cas de retard des premières pluies utiles.

En effet, le fait le plus marquant est que, sur la plus grande partie des régions de Bongolava, alternent une saison sèche au cours de laquelle l'irrigation est toujours nécessaire et une saison humide où l'abondance de l'eau existe.

Partout donc, la maîtrise de l'eau est indispensable. Toutefois, les conditions climatiques ne sont pas un obstacle majeur à la mise en valeur ; d'autant plus que les variations de microclimat font que la Province présente toute une gamme de possibilités en matière agronomique, en commençant par les espèces typiquement tropicales (manguiers, letchis, papayers.) dans la zone du Moyen Ouest. La région pourrait donc produire toute une gamme de produits alimentaires susceptibles de constituer une nourriture équilibrée pour ses populations, à condition de favoriser leur circulation par l'amélioration des infrastructures routières.

III.5.CYCLONE :

Bien de fois, la région est épargnée par les cyclones successifs qui frappent la grande Ile. Seules des fortes précipitations et des vents abondants, effet du passage d'un cyclone dans les régions environnantes se font sentir.

De par son relief, la région est protégée et les dégâts sont presque inexistants.

III.6.HYDRAULIQUE :

Une importante partie des principaux fleuves de Madagascar traverse la région de Bongolava, entre autres :

.la Mahajilo et ses affluents (la Mania, la Kitsamby, la Sakay qui traverse la commune d'Ankadinondry Sakay, limite orientale de la sous-préfecture de Tsiroanomandidy)

.la Manambolo et ses affluents dans la région du Bongolava. Le fleuve de Manambolo passe à Tsiroanomandidy. Le Kiranomena qui prend sa source à Firavahana traverse Fenoarivobe. Le Sandrozo traverse Kiranomena et Tsinjoarivo et se jette dans le Manambolo.

III.7. SOLS ET VEGETATIONS :

La région Bongolava est marquée par la dominance des sols ferrallitiques couverts par de faible couverture végétale :

Les sols ferrallitiques couvrent une grande partie de la région. Ils sont d'évolution très diverses, allant des argiles latéritiques, relativement fertiles, jusqu'aux cuirasses des Tampoketsa, imperméables, dépouillées d'éléments utiles, crevassées de <<lavaka>>. Dans l'ensemble ces sols sont compacts, fragiles, difficiles à travailler. Néanmoins, convenablement amendés, ils peuvent porter du maïs, du manioc, et peuvent se prêter à la culture de pommes de terre et à l'arboriculture. Les sols alluviaux, n'occupant qu'une place restreinte, se rencontrent dans les cuvettes. Dans le Moyen-Ouest, ils sont essentiellement réservés à la riziculture. En outre les sols de la région de Bongolava se dégradent rapidement surtout ceux aux alentours de Tsiroanomandidy à cause de leur exploitation incessante au fil des années nécessitant des apports d'amendements chimiques et surtout organiques.

En effet, les sols de « tanety » en table sont soit du type ferrallitique brun jaune développés sur les surfaces d'aplanissement du tertiaire, soit du type ferrallitique brun rouge formés à partir des glacis quaternaires. Ils sont reconnus pour leur bonne capacité d'échange et donnent en général de bons rendements aux cultures pluviales classiques de tanety, mais la faible profondeur de l'horizon organique nécessite l'apport d'engrais. Ce terroir de plateaux à forte dominante graminée (*Heteropogon contortus*) subit de façon chronique de feux de brousse. Les sols de bas fonds sont du type hydro morphes minéraux à moyennement organiques aptes avant tout à la riziculture irriguée, puis aux cultures de contre saison (légumineuses, cultures maraichères et fourragères), sous réserve de disponibilités d'irrigation ...

En fin, en matière de couverture végétale, la région est caractérisée par des formations graminéennes ou savanes, donc presque tout le Moyen Ouest est constitué de savanes herbeuses à *Hypahénia ruffa*(Vero) et à *Heteropogon contortus*(Danga). Ce sont des zones souvent victimes de passage de feux de brousse et utilisées comme zone d'élevage extensif.

Dans le bas-fond, on rencontre des marais à juncs et parfois à Viha, quelques vestiges de forêts galeries qui sont en voie de disparition.

IV-COMPOSITION ETHNIQUE :

En général, les Merina et les Betsileo prédominent dans la région de Bongolava. Les Merina se trouvent partout, mais surtout le long de l'axe Firavahana - Fenoarivobe. Le versant Ouest de Tsiroanomandidy est la terre de prédilection des Betsileo. Pratiquant l'élevage extensif, les Bara, Antandroy et Mahafaly parcourent les vastes étendues inoccupées à la recherche de pâturages. Enfin, les Sakalava, Tsimihety et Betsimisaraka forment 3 % de la population.

V- MOUVEMENTS MIGRATOIRES :

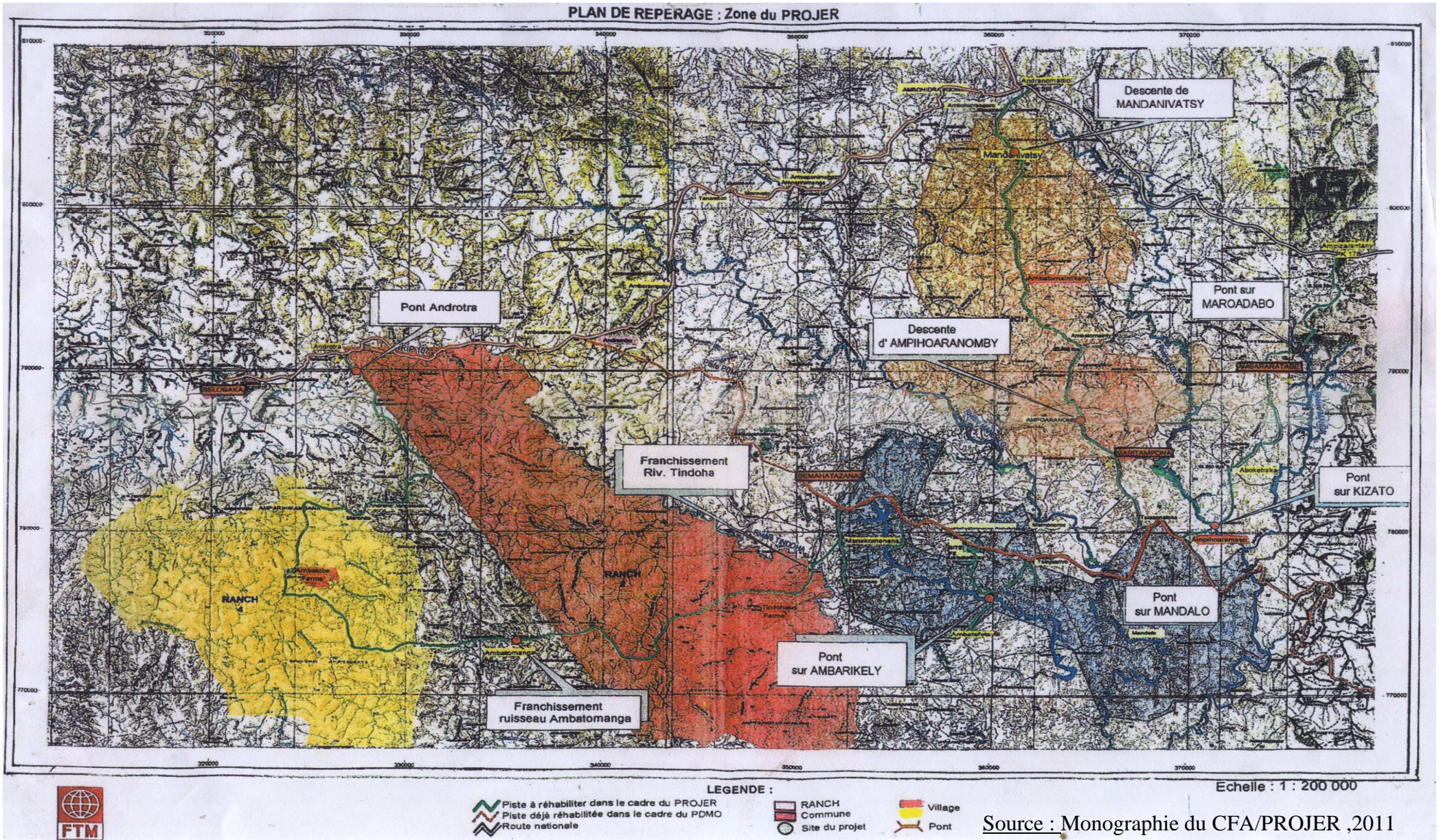
La migration interne est essentiellement due aux déplacements des travailleurs saisonniers ou permanents, des marchands ambulants et des petits métiers.

La région du Moyen Ouest reste un lieu privilégié pour l'expansion des populations, surtout pour celle d'Analamanga et du Vakinankaratra. A l'extérieur de la région la migration

est essentiellement motivée par la recherche de terrains agricoles. Les Bara et les Antandroy y migrent pour amasser assez d'argent pour l'achat de zébu. Les migrants sont principalement les Betsileo d'Ambositra et de Fandriana en tant que travailleurs saisonniers ainsi que les Bara et les Antandroy constitués d'éleveurs, spécialistes du commerce et du convoyage de bœufs sur pied.

Section2 : Zone d'intervention du CFA/PROJER
I-Cartographie de la zone d'intervention du CFA/PROJER :

PLAN DE REPERAGE : Zone du PROJER



Source : Monographie du CFA/PROJER ,2011

D'abord, le lieu d'implantation du projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER) se situe dans une zone de 2000ha, de réserves foncières dans les limites de la Ferme d'Etat d'Omby. Ces terres sont actuellement titrées au nom de l'Etat Malgache et affectées au Ministère de l'Agriculture, ce titre devant être transféré au Ministère de l'Aménagement du Territoire.

Ensuite, la Ferme d'Etat d'Omby est délimitée par les 4 ranchs :

- Ranch 1 : qui correspond au Fokontany d'Ambatomainty
- Ranch2 : se localise dans le Fokontany de Tindoha
- Ranch3 : se trouve au centre du CFA/PROJER dans le Fokontany d'Ambatofotsy

Ces 3 ranchs sont inclus dans la circonscription de la commune rurale de Bemahatazana

- Ranch4 : se situe dans le Fokontany d'Ambatobe, qui est inclus dans la commune rurale de Belobaka.

En plus, la situation foncière dans la zone du projet a été examinée lors des études préliminaires réalisées par le FAO «Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ».Les résultats d'enquêtes menées sur les lieux et l'examen des pièces et documents établis dans le cadre du projet pilote ont permis d'affirmer que les Jeunes Agriculteurs n'ont pas été parfaitement sécurisés sur les parcelles de terre qui leur ont été attribuée.

Enfin, Il est nécessaire pour garantir aux Jeunes Entrepreneurs Ruraux la possibilité de devenir propriétaire à condition d'exploiter les terres. Ce titre de propriété sera lié au strict respect d'un cahier des charges (voir annexe I).

Section3 : Présentation générale du CFA/PROJER

I-Origine et formulation du projet :

D'abord dans le cadre du Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR), de par sa politique d'appui à la migration et pour contribuer à la résorption du chômage urbaine, le Gouvernement Malgache à entrepris des opérations d'installation de jeunes diplômés dans les zone rurales ; c'est ainsi que plusieurs opérations de migration ont été organisées dans le Moyen -Ouest, et aujourd'hui le Centre de Formation et d'Appui/Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux ou CFA/PROJER aux objectifs ambitieux.

Ensuite, en 1996, le CFA/PROJER a été identifié comme une alternative, permettant de valoriser une ressource humaine sous-utilisée (jeunes diplômés) et une ressource naturelle inexploitée, particulièrement dans le Moyen Ouest ou un capital foncier d'environ 300000ha est abandonné.

Cette idée, basée sur la logique d'équilibre régional, recommande de décongestionner les Zones surpeuplées des hauts plateaux (Antananarivo, Antsirabe, Fianarantsoa ...) et d'occuper des zones à faible densité mais avec des potentialités agricoles importantes dans une perspective de créations de pôle développement pour stimuler une forte croissance du secteur agricole.

En plus, des expériences pilotes d'installation de jeunes agriculteurs dans la région Moyen-ouest entre 1988 et 1998, menées dans le cadre du projet PNUD et FAO, ont fourni beaucoup d'enseignements et d'orientations à cette initiative de mise en valeur durable du Moyen-ouest(région à grande potentialité foncière et peu habitée avec une densité ne dépassant pas 10 habitants km²)Donc, c'est dans ce contexte qu'une mission FAO à procédé à la formulation du CFA/PROJER en 1997 et une mission de la banque à procédé à son évaluation en mai 1998.

En effet, le projet a été approuvé en novembre 1998 ; puis le 17 septembre de la même année, un accord de prêt a été signé entre le Gouvernement Malgache et le Fonds Africain de Développement. Par la suite, le 05 octobre 1999, le prêt est mis en vigueur.

Enfin, le projet faisait suite à un projet similaire de la FAO « Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture » qui avait permis l'installation de jeunes entrepreneurs agricoles. Le taux de décaissement du prêt FAD « Fonds Africain de Développement » est de 99,39% un reliquat de 45 163 UC «Unité de Compte » ayant été annulé. La date de clôture du prêt à été prorogée a trois reprises et le projet à été exécuté sur 8 ans au lieu de 5 ans, donc le démarrage effectif du projet s'est déroulé en Avril 2000.

II-L'organisation du projet :

Pour réaliser les objectifs de chaque composante, le projet s'organise comme suit :

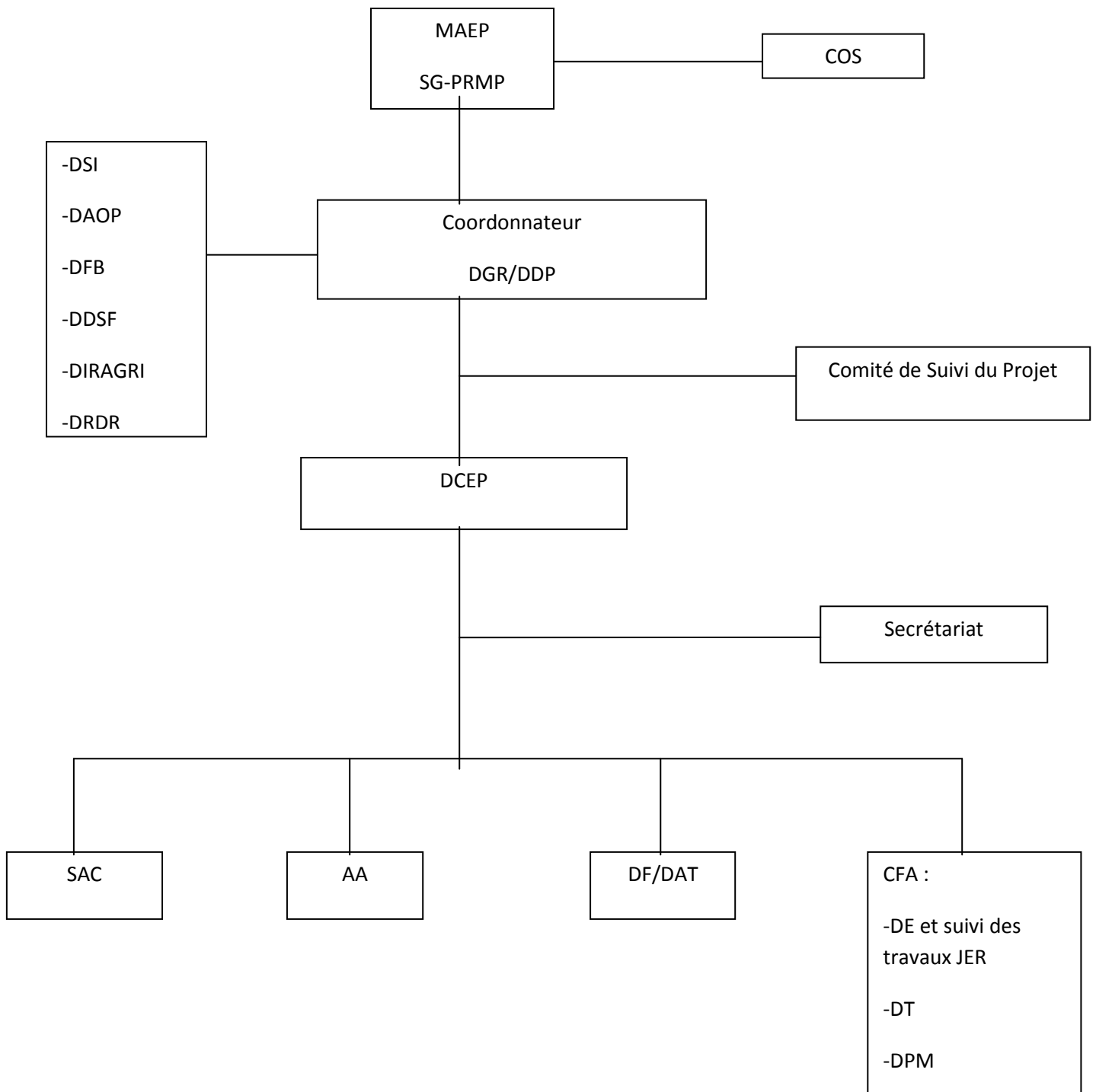
-le COS, chargé de la coordination de programme sous la présidence de MAEP et comprend les représentants des différents Ministères et Organismes Internationaux de développement et des ONG.

-la DGR/DDP joue le rôle de concepteur et coordonnateur des programmes annuels du projet, appuyé par la cellule de suivi-évaluation du projet.

-la DCEP, chargée de l'exécution du programme qui comprend les services suivants :

- DF : Département pour la Formation
- SAC : Service Administration et Comptabilité
- DAT : Département pour l'Appui Technique
- AA qui assure la passation des marchés
- CFA : ce centre est composé de 3 département : Parc matériel ; Appui technique et Exploitations.

III-ORGANIGRAMME DU PROJET :



IV- Les buts et les objectifs du projet :

Le CFA/PROJER a pour objectif sectoriel le renforcement de la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus dans le monde rural par l'intensification et la modernisation des techniques culturales.

L'objectif spécifique était de promouvoir la production agricole en créant 325 entreprises agricoles par la formation, l'équipement et le conseil technique auprès de jeunes entrepreneurs capables de jouer un rôle moteur dans la dynamique du développement régional.

En plus, le programme vise, pour faire face aux problèmes du chômage des jeunes, en particulier diplômés et d'origine urbaine, et de la paupérisation du monde rural, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie basée sur la création d'activités entreprises dans une optique professionnelle et articulées avec le paysannat.

Enfin, le secteur primaire, avec le large éventail des opportunités des activités qu'il offre, présente à Madagascar la plus importante capacité d'absorption des jeunes en quête d'insertion professionnelle.

V- La population cible :

La population cible du projet est principalement constituée de jeunes diplômés dont la présence a toute son utilité dans la vie et l'organisation de JER et des agriculteurs autochtones. Le projet englobera aussi des jeunes motivés issus des villages traditionnels pour renforcer la cohésion sociale et faciliter l'intégration. Enfin le projet intéressera également 30% des femmes.

VI- Les attentes :

De ces objectifs, les attentes du projet sont donc fondées sur la production alimentaire substantielle accrue ; l'amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles ; le renforcement de la sécurisation foncière garantissant aux JER la possibilité de devenir propriétaires, la création des infrastructures sociales (centre de santé de base ; Ecole ; centre de loisirs ...) ; l'accroissement substantiel de la production alimentaire.

VII-Réalisations attendues par composantes :

Pour atteindre les objectifs visés, le projet envisage cinq (5) composantes pour la réalisation des activités suivantes.

VII.1 -Sécurisation foncière et aménagement :

Sur la sécurisation foncière et l'aménagement, le CFA /PROJER a pour vision : la réalisation d'une cartographie à l'échelle 1/20000ha inventaire foncier de la zone d'installation, élaboration d'un plan concerté de gestion de terroir, confection des plans parcellaires ; lotissement et bornage des lots sur 60000ha.

VII.2-Réhabilitation et développement des structures d'accueil :

Pour le projet de réhabilitation et développement des structures d'accueil : rénovation du centre de formation d'Ambararatabe ; construction du centre de formation et d'appui à Ambatofotsy ; construction de logements pour les migrants et pour le personnel du projet ; aménagement d'un terrain d'applications de 20 ha

VII.3-Installation et appui aux migrants :

Le CFA/PROJER a pour but d'installer 325 JER ; de créer une organisation socio - professionnelle des JER ; ainsi de bonifier et aménager les terres d'installation.

VII.4-Mesures d'accompagnement et crédit rural :

Certaines mesures seront attendues dont la création d'infrastructures sociales (3 écoles ; 6 centres de santé ; 12 magasins de stockage ; 8puits ; 2 postes de sécurité) et aussi l'ouverture de 150 km de routes rurales ; mise en place d'un dispositif d'un crédit rural de type mutualiste

VII.5-Appui institutionnel et gestion du projet :

Pour le renforcement du projet, les attentes prévues sont : la constitution d'une base de donnée ; la mise en place d'un schéma directeur de migration.

VIII-Les étapes d'installation des Jeunes Entrepreneurs Ruraux :

L'installation de JER s'effectue en 04 étapes : l'information ; la sélection ; la formation et l'installation.

En général, elle s'effectue comme suit : pour pouvoir y s'inscrire ; le jeunes doivent être tout d'abord informés sur les critères exigés tels : sexe masculin et féminin, de nationalité Malgache ; âgé de 22 à 38 ans, ayant le diplôme de baccalauréat et le diplôme d'universitaire où l'étude universitaire serait un atout.

Ensuite, ils sont recrutés par concours .Après avoir été sélectionnées, les jeunes les plus aptes à créer et développer leur Entreprise, ainsi qu'a s'intégrer dans le milieu rural d'accueil, tout en cherchant à le dynamiser, et doit suivre en suite une formation de 8 mois environ. Cette formation leur permettra d'acquérir les compétences techniques et gestion, d'apprécier leur capacité d'adaptation aux conditions de vie et de travail en milieu rural, de préparer leur insertion professionnelle dans un contexte collectif et associatif, de favoriser la réalisation de modèles d'activités différenciés. En plus, durant ce 8 mois, la formation s'oriente vers la méthode théorique et la pratique sur terrain d'application. Concernant la pratique, les stagiaires ne peuvent appliquer la théorie de l'élevage (absence de bestiaux)

En voici donc quelques types d'exemples de modules enseignés durant la formation :

- L'agriculture générale
- Environnement
- Porc culture
- Bovin laitier
- Aviculture
- Pisciculture
- Agriculture
- Organisation paysanne
- Machinisme agricole
- Entreprise agricole

En général, le nombre de ces modules tourne autour de 20 parce qu'il varie selon, la satisfaction des encadrements, lors de l'installation de la précédente promotion.

En outre, toujours durant la phase de formation, des règlements intérieurs régissent les stagiaires.

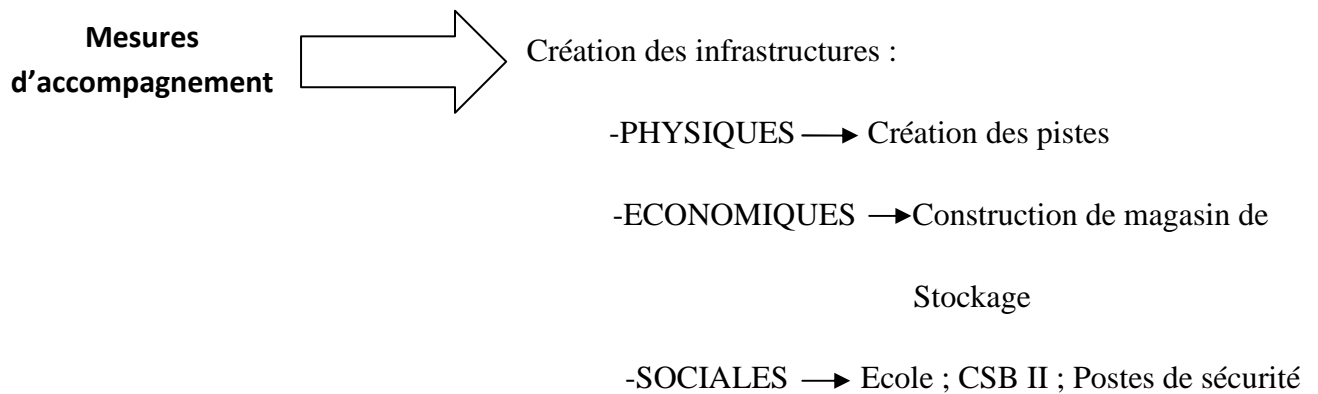
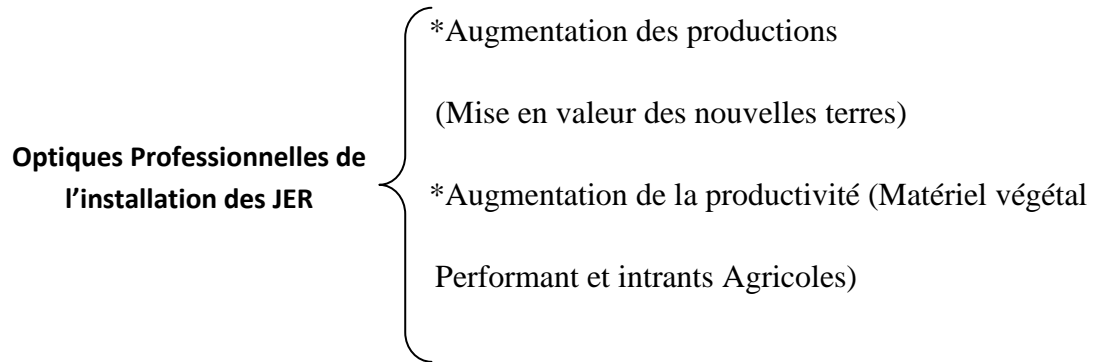
En effet, passons dans la dernière étape d'installation proprement dite. Les stagiaires c'est-à-dire les jeunes diplômés, ainsi formés quittent le centre de formation en se dirigeant vers la zone d'accueil attribué par chaque promotion.

- _ Promotion 1 : occupe la zone d'Ambatomainty
- _ Promotion 2 : se situe à Tindoha
- _ Promotion 3 : reste à Ambatofotsy
- _ Promotion 4 : occupe la zone d'Ambatobé
- _ Promotion 5 : se situe à Ambatobé

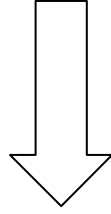
Par la suite, un terrain de 12 ha par exploitant sont attribués pour la promotion (1 ; 2 ; 3 ; 4), tandis que 5 ha par exploitant pour la 5ème promotion.

Enfin, pour la réalisation de leurs travaux d'exploitation, ils sont accès au crédit rural, ils sont dotés aussi de matériels agricoles et d'équipements. En revanche, ils doivent être encadrés suivant le contenu d'un document appelé « Cahier des charges » et le « Règlement Intérieur régissant les stagiaires en formation » (Voir annexe I et annexe II)

IX-Le CFA/PROJER en quelques lignes



Economie de Substance —————> Economie de marché



Professionnalisation de l'agriculture :

- Prestation de service
- Encadrement technique
- Gestion d'exploitation
- Gestion de crédit

Centre de formation et d'appui —> AGRO-CITIES —> Catalyseur de développement Agricole et Agro-industriel

Flux migratoires —————> Schéma Directeur de Migrations

En général, cette première partie de l'ouvrage nous montre les différents concepts théoriques et le cadrage général du terrain qui sont toujours en référence avec notre domaine d'étude

Partie II :

RESULTATS OBTENUS

Cette deuxième partie sera consacrée aux données obtenue sur le terrain et elle comprendra plus, les résultats des enquêtes et l'analyse de ces résultats afin d'approfondir le thème de notre étude.

CHAPITRE III : ETUDE DES ECHANTILLONNAGES

Section 1 : tableaux qui montre les 50 Jeunes Entrepreneurs Ruraux

| | Nombre |
|---|--------|
| Jeunes Entrepreneurs Ruraux | 50 |
| Masculin | 34 |
| Féminin | 16 |
| Age | 21-45 |
| Originalité : | |
| Antananarivo : | 26 |
| Antsirabe : | 7 |
| Ambosotra : | 8 |
| Tsiroanomandidy : | 2 |
| Majunga : | 1 |
| Belobaka : | |
| Miarinarivo : | 5 |
| Soavinandriana : | 4 |
| | 3 |
| Promotion : | |
| 1 ^{ère} Promotion : | 15 |
| 2 ^{ème} Promotion : | 2 |
| 3 ^{ème} Promotion : | 6 |
| 4 ^{ème} Promotion : | 4 |
| 5 ^{ème} Promotion (OPEA) : | 23 |
| JER instaurer dans leurs zones d'accueils | |
| Ambatobe : | 33 |
| Ambatomainty : | 17 |

Source : Enquête sur terrain, Année 2011

Cette tableaux nous montre que les hommes sont plus nombreux par rapport aux femmes ; ainsi que ces deux sexes sont âgés entre 21 à 45 ans, car le projet n'intéresse que des jeunes diplômés et 30°/° des femmes. Ensuite l'origine de ces 50 échantillonnages provient dans des différents lieux à Madagascar ; à titre d'exemple : 26 migrants venant d'Antananarivo ; 7 proviennent d'Antsirabe ; 8 venant d'Ambositra et 2 pour Tsiroanomandidy ville ; 1 Majunga ; 5 Belobaka ; 4 venant de Miarinarivo et 3 Soavinandriana. Donc la sélection des migrants fait par le CFA/PROJER s'effectue dans toutes les régions à Madagascar.

CHAPITRE IV : EVALUATION DES ACTIONS REALISEES PAR LE CFA/PROJER

Ce chapitre nous permettra de connaître les résultats de sélection, formation, installation des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER) et de savoir ainsi les résultats sur la réalisation par composante du projet.

Section 1 : les résultats de sélection ; formation ; et installation des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER)

I-Tableau 2 : LES RESULTATS DE SELECTION ; FORMATION ; ET INSTALLATION DES JEUNES ENTREPRENEURS RURAUX (JER)

| Promotion de JER | | JER 1 | JER 2 | JER 3 | JER 4 | Total |
|---------------------------------|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Années | | 2001 | 2003 | 2004 | 2005 | |
| Candidats | Unité | 310 | 120 | 460 | 810 | 1700 |
| SELECTION | Présélectionnées après consultation des dossiers | 124 | 113 | 319 | 527 | 1083 |
| | Présélectionnées après tests écrits | 50 | 50 | 150 | 300 | 500 |
| | Recrutés après entretien individuel | 50 | 50 | 100 | 125 | 325 |
| Formation | Au démarrage | 50 | 50 | 99 | 124 | 323 |
| | A l'achèvement | 49 | 48 | 97 | 119 | 313 |
| Installation | Au démarrage | 45 | 48 | 92 | 119 | 304 |
| | A l'achèvement | 24 | 48 | 81 | 113 | 266 |
| JER qui ont abandonné le projet | | 26 | 2 | 19 | 12 | 59 |

Source : Enquête auprès du responsable du CFA /PROJER à NANISANA, Année 2011

En général, le tableau ci-dessus montre que sur les 325 JER prévus selon les objectifs du CFA/PROJER, 266 jeunes (85%) ont manifesté l'intérêt de continuer la campagne agricole tandis que 59 jeunes (15%) qui ont abandonné le projet.

Par la suite selon notre entretien auprès du responsable du PROJER, nous pouvons constater un niveau de mise en valeur et l'existence des 4 catégories des performances des JER.

II-Tableau 3 : INDICATEUR DE PERFORMANCE DES JER

| Désignation | JER performants | JER partiellement performants | JER à faible performances | JER non performances et qui ont abandonné le projet |
|-----------------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------------|---|
| Effectif | 20 | 129 | 117 | 59 |
| % | 6% | 41% | 38% | 15% |
| Présence sur l'exploitation | Continue sur le site | Partielle (village limitrophes) | Conjoncturelle et saisonnière | Abandon des terrains |
| Superficie exploitée | 5-12 ha | 4-5 ha | 3-5ha | - |

Source : Enquête auprès du responsable du CFA/PROJER à NANISANA, Année 2011

Donc, nous découvrons d'après ce tableau qu'il y a :

-Des catégories des JER préformant à nombre réduit ne dépassant pas 6% qui sont caractérisés par la présence continue (JER ayant construit leur maison sur les sites). Cette catégorie exploite plus que la superficie bonifiée (entre 5-12ha).

-Des catégories des JER partiellement performants (41%) ; à présence partielle résidant dans des villages limitrophes (voisins) au site d'implantation et exploitant entre 4 à 5ha.

-Des Catégories des JER à faible Performance (~38%), à présence conjoncturelle et saisonnière exploitant entre 3 et 5 ha

-Des catégories des JER non performants (15%), c'est les absentéistes et les JER qui ont abandonné leur terrain à cause de différentes cause, à titre d'exemples la non adaptation à la condition de vie et de travail due aux différents phénomènes dans la Région Bongolava comme : l'insécurité (dahalo) ; la maladie (paludisme).

Source : Enquête personnelle auprès du responsable CFA/PROJER, Année 2011

Section 2 : Analyse sur la réalisation par composante du projet

I-Tableau 4 : **INDICATEURS DE REALISATEURS PAR COMPOSANTE DU PROJET**

| Composantes | Prévisions | Réalisations | (%) |
|--|--|---|-------|
| <u>A-sécurisation foncières et aménagement :</u> | | | |
| .Réalisation d'une cartographie au 1/20.000 à partir d'une couverture aérienne | Couverture sur 64.000ha | Couverture photographique aérienne de 84000 ha environ (les 4 ranchs) | 131 % |
| .Inventaire foncier de la zone d'installation | Sur 4 ranchs de 64.000 ha | Sur 4 ranchs de 83.500 ha | 131 % |
| .Elaboration d'un plan concerté de gestion de terroir | Carte d'aménagement et de gestion de 4 ranchs (64.000ha) | Carte d'aménagement et de gestion des 4 ranchs (83.500 ha) | 131% |
| La confection des plans parcellaires des terrains | Plan sur les 4 RANCHS (64.000ha) | Plan sur les 4 ranchs (83.500 ha) | 131 % |
| Le lotissement et bornage des lots | 325 JER | 325 JER | 100% |

| | | | |
|---|---|--|-------------------------------------|
| <p><u>B. Réhabilitation et développement des infrastructures d'accueil :</u></p> <p>.Réhabilitation du centre de formation d'AMBARARATABLE</p> <p>. Construction du centre de formation d'AMBATOFOTSY</p> <p>.Aménagement d'un terrain d'application de 20ha</p> | <p>38 logements, 1salle de formation, 1 bureau</p> <p>4.000 m²</p> <p>20ha</p> | <p>38 logements, 1salle de formation, 1 bureau</p> <p>4.000m²</p> <p>20ha</p> | <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> |
| <p><u>C. Installation et appui aux JER</u></p> <p>. Installation de 325 JER</p> <p>.Création d'une organisation socioprofessionnelle des JER</p> <p>.</p> <p>Bonification et aménagement des terres d'installation des JER</p> | <p>325 JER</p> <p>1</p> <p>1.625 ha</p> | <p>266 JER</p> <p>1</p> <p>1.625 ha</p> | <p>85%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> |

| | | | |
|--|--------|--------|------|
| <u>D. Mesure d'accompagnement et crédit rural :</u> | | | |
| Création d'infrastructure sociale : | | | |
| .ECOLE | 3 | 3 | 100% |
| .CENTRE DES SANTES | 6 | 3 | 50% |
| .MAGASIN DES STOCKAGE | 12 | 8 | 67% |
| .PUITS | 8 | 8 | 100% |
| POSTE DE SECURITE | 2 | 2 | 100% |
| . | | | |
| Ouverture de routes rurales : | 150 km | 121 km | 81% |
| Mise en place d'un crédit rural de type mutualiste | 1 | 1 | 100% |
| <u>E. Appui institutionnelle et gestion du projet :</u> | | | |
| .Constitution de bases de données : | 1 | 1 | 100% |
| .Mise en place d'un schéma directeur de migration : | 1 | 1 | 100% |

Source : Donnée obtenu lors d'un entretien avec notre encadreur professionnelle au sein du CFA/PROJER, Année 2011

Ce tableau nous montre que le projet a bien réussi à mettre en place une infrastructure de qualité et bien intégrée au contexte de la région pour la rendre un espace d'accueil privilégié. Les réalisations axées beaucoup plus sur la dimension aménagement ont porté sur :

- la sécurisation foncière et l'aménagement sur 4 ranchs totalisant une superficie globale de 83500 ha sur 60.000 ha prévus ;
- la réhabilitation et le développement des structures d'accueil (réhabilitation de la cité des stagiaires à Ambararatabe ; construction du CFA à Ambatofotsy ; construction de logements pour les JER et le personnel du projet ; aménagement d'un terrain d'applications)



Source : Auteur

Photo 1 : Cité des stagiaires à Ambatofotsy ; Année 2011

- l'installation et appui aux JER (formation de 4 promotions de jeunes entrepreneurs ruraux totalisant 323 JER et installation de 266 JER sur 325 prévus)



Source : CFA/PROJER

Photo 2 : formation de Jeunes Entrepreneurs Ruraux à Ambatofotsy ; Année 2007

- la mise en place des mesures d'accompagnement et du crédit rural (3 écoles, 3 centres de santé, 8 magasins de stockages, 8 puits, 2 postes de sécurité, ouverture de 121 Km de routes rurales) et mise en place d'un système de crédit rural de type mutualiste pour les JER/JEA
- Appui institutionnel et gestion du projet (mise ne place d'une assistance technique sur 3 ans et réalisation d'une étude pour la mise en place d'un schéma directeur de migration).

Ce chapitre nous montre les résultats de notre enquête basé sur les actions réalisées par le CFA/PROJER dont la majorité de ces actions sont presque atteints. Mais pour aller plus loin, il est aussi nécessaire d'analyser les forces et faiblesses sur ce projet. Donc c'est la raison d'être pour la partie suivante.

PARTIE III :
DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Cette dernière partie traitera l'analyse de la problématique ; l'objectif ; ainsi que les résultats attendus sur notre étude.

CHAPITRE V : LES FORCES ET FAIBLESSES DU PROJET

Ce chapitre nous donnera plus de détails, d'une part sur l'analyse des sources des facteurs blocages liées à l'action du projet et d'autre part sur les principaux points forts de ce projet.

Section 1 : Les points faibles du projet

Diverses actions ont été déjà exécutées par le CFA/PROJER pour que les Jeunes ainsi formé, arrivent à jouer un rôle moteur dans le dynamisme de développement.

Parmi ces actions, citons : la formation ; l'équipement et le conseil technique...

Par contre, même si ces actions ont été effectués, certains migrants ne sont pas encore bien intégrés dans leur zone d'accueil, ainsi, ils sont incapables de jouer leur rôle de Jeunes Entrepreneurs Ruraux, ces problèmes constituent un facteur de blocage sur le projet.

Ensuite, nous pouvons constater que les sources de ces problèmes proviennent également : au niveau du CFA/PROJER ; au niveau des JER et au niveau de la population locale.

Premièrement au niveau du CFA/PROJER, leurs suivis techniques des actions sont insuffisants : d'une part sur les suivi-évaluation ou contrôle des migrants sur la vulgarisation technique améliorée qui demeure insuffisante ; les migrants ont du mal à maîtriser les nouvelles techniques, d'autre part ; le faible taux de mise en valeur des terres et problème de la valorisation du potentiel foncier (sur les 12 ha octroyés, la majorité des migrants n'exploitent que 4 à 5 ha)

En outre, au sein du conseil sur la gestion financier, les crédits agricoles sont souvent inadaptés (insuffisants pour une grande exploitation) et mal gérés par les JER, donc les récoltes sont devenues médiocres et ils ont du mal à rembourser ces crédits agricoles et perdent toute crédibilité envers la banque BOA Tsiroanomandidy.

Deuxièmement, au niveau des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER) : certains JER ont la mentalité d'être assisté, comme par exemple, ils ne participent pas à la construction de leur habitation, pourtant le CFA/PROJER leur à déjà fourni de terrains et matériels de construction comme des briques ; tôles ; ciments...D'une part, parmi ces Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER), il y à ceux qui s'adaptent mal aux conditions de vie et de travail en milieu rural, à cause des différents phénomènes qui existent dans la région Bongolava : comme l'insécurité

(Dahalo) ; la maladie (paludisme). D'autre part, l'éloignement du site d'installation affaiblit leur motivation et les conduits à la démission.

Dernièrement, au niveau de la population locale, le « Velam-ponenana » qui est une intégration sociale n'est pas respecté dans d'autres sites d'installations, donc d'autres JER ne sont pas encore bien intégrés et acceptés par la société.

En effet, ceci provoque un désordre social à type de mésentente entre les Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER) et la population locale, comme pour le cas des Jeunes installés à Ambatobe, des champs de culture ont été anéantis par des troupes de bovins.

Section 2 : Les principaux points forts du projet :

Les actions du CFA/PROJER apportent des impacts positifs en vers la population locale et surtout envers les Jeunes Entrepreneurs Ruraux en question.

D'abord, le projet a réussi à mettre en place une infrastructure sociales (Centre de Formation et d'Appui (Ambatofotsy) équipé ; écoles, santé de base ; poste de gendarmerie ; réseau routier ...) qui contribue de manière directe à l'alimentation des conditions de vie et de la sécurité donne un accès aux services sociaux de base. Ceci offre une meilleure insertion des jeunes installés dans la communauté rurale et une interaction avec la population autochtone.

Ensuite, le projet a permis également de placer non seulement la sécurisation foncière, mais aussi la sécurité des biens et personnes dans une région connue par l'insécurité et la tradition de vol de bœufs. A titre d'exemple l'installation des infrastructures sociales comme le CSBII à Ambatobe ; école primaire à Ambatofotsy ; poste avancée à tindooha, aide la population pour ne pas se déplacer à des centaines de Km.

En plus, l'ouverture de nouvelles pistes et les entretiens (des routes qui mènent vers la commune rurale de Bemahatazana et celui d'Ambararatabe) favorisent la commercialisation des productions agricoles avec, pour conséquence, la réduction des pertes après récolte et aussi facteur de stabilisation de prix au consommateur.



Source : CFA/PROJER

Photo 3 : Construction des routes qui mènent vers la Commune rurale de Bemahatazana et celui d'Ambararatabe ; Année 2007

En effet, l'intégration des jeunes installés dans le Fokontany d'Ambatofotsy s'est traduit par la création des postes d'emploi pour la population autochtone. Ceci s'est reflété par l'évolution de la rémunération de la main d'œuvre qui a été doublé (cout de la main d'œuvre est passé de 3000 Ar à 5000 Ar par jour). En outre dans certaines zones, des Jeunes Entrepreneurs Ruraux sont allés jusqu'à établir des conventions d'exploitation avec la population autochtone (localisation de terrain...) Par la suite, grâce à l'installation des JER, dont certains sont devenus Maire ; enseignant ; pépiniéristes dans leur zone d'accueil, la société s'est améliorée.

Enfin, concernant les activités culturelles et sportives : la création des terrains des sports (foot ; basket ...), améliore le mode de vie des JER et la population locale.

Chapitre VI : RECOMMANDATION SUR LES ACTIONS DU CFA/PROJER

Voici des recommandations sur les actions du CFA/PROJER en vue de renforcer les points forts ; améliorer les points faibles sur le projet ainsi pour prévoir déjà les actions futures.

- Au niveau de la formation des JER, il faut une mesure d'accompagnement de la formation théorique en vue de Renforcer leurs capacités en matière de la vulgarisation des techniques améliorées et gestion au niveau de l'exploitation et au niveau de gestion financier, afin que les JER arrivent à maitriser eux même le développement, et capables de jouer le rôle Entrepreneurs Ruraux.
- Au niveau de la sélection des Jeunes Entrepreneurs Ruraux : Le trie des candidats doit être rigoureuse, car la réussite ou l'échec de l'installation des migrants dépend de leur motivation et seuls, les candidats à forte motivation, à grande capacité d'adaptation et à forte esprit d'Entrepreneur doivent être sélectionnés. A titre d'exemple la réalisation des testes psychologique sur le recrutement des candidats.
- Au niveau d'une organisation socioprofessionnelle, il est nécessaire que les JER déjà installés se regroupe dans une coopération afin qu'on puisse les financer et les aider sur l'écoulement de leurs produits (accès au marché)
- Favoriser le partenariat public-privé, en vue de créer une synergie avec les activités des JER et une meilleure valorisation des infrastructures. A titre d'exemple l'installation de microcrédit dans les zones d'installations (Commune Belobaka et Bemahatazana) pour réduire au mieux les déplacements et afin aussi de faciliter l'investissement de ces JER.
- Responsabiliser les JER sur l'action du projet, c'est-à-dire de les faire passer du statut de bénéficiaire à celui d'acteur de son propre développement.
- Pour le renforcement de la cohésion sociale et facilitation de l'intégration des jeunes diplômés dans leurs zone d'accueil, il est primordial d'instaurer le « Velam-ponenana » avant toute activité de production, dont le chef du projet doit exposer le motif de l'installation des JER auprès de la population locale, afin de pouvoir les incités à

participer aux programmes de développement (Méthode participative) .Ensuite la présentation des JER auprès de la population locale doit être faite également en présence du Chef du projet CFA/PROJER et les autorités locales (chef District Bongolava ; Maire de la commune ; chef Fokontany...) ainsi que les « Ray aman-dReny » de ces villages d'accueil, en organisant une fête en vue de la mise en place d'une atmosphère d'entente. Donc il est vraiment nécessaire d'établir une étroite collaboration avec ces populations locales afin de mettre en place une sécurité, qui est l'un des critères nécessaires à la réalisation du projet.

CONCLUSION GENERALE

Dans sa conception, cette étude est une vision globales sur les actions du CFA/PROJER, qui à été réalisé dans le Fokontany Ambatofotsy et Fokontany Ambatobe (Région Bongolava), dans le but d'analyser l'évolution des Jeunes Entrepreneurs Ruraux, à travers les actions et supports du projet dans le cadre de développement.

Entant que travailleur social, nous avons pu constater que le CFA/PROJER a apporté des changements au niveau des développements rural et des développements des jeunes à Madagascar, car il a permis de contribuer à l'éradication de la faim sur l'ensemble du pays, ainsi que de lutter contre la pauvreté et de promouvoir la production Agricole par la création de 325 Entreprise agricoles dans la Région Bongolava. Mais pour atteindre ces objectifs le projet a envisagé cinq composantes pour la réalisation des activités suivantes : la sécurisation foncière et aménagement ; la réhabilitation et développement des structures ; l'installation et appui aux Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER) ; les mesures d'accompagnements et crédit rural ainsi que l'appui institutionnel et gestion du projet.

En plus, comme toute projet ; le CFA/PROJER rencontre des problèmes ; qui deviennent un facteur de blocage sur ces actions. En effet, ces problèmes sont manifesté par la manque de la responsabilité de certains JER ; l'insuffisance des suivi-évaluations du CFA/PROJER sur la vulgarisation des techniques améliorés et les conseils des gestions au niveau de l'exploitation et aussi au niveau des gestions financier ; la mésentente entre les JER et la population locale.

En outre, l'analyse des forces et faiblesses que le projet présente un avantage qui assure à contribuer la résolution de ces problèmes existants et offrir ainsi un avenir favorable pour la population locale et surtout les Jeunes Entrepreneurs Ruraux.

Par ailleurs, quoi qu'il en soit, le CFA/PROJER doit renforcer leur méthode de suivi-évaluation des JER pour qu'ils puissent à maitriser le développement et à être capable de jouer le rôle d'Entrepreneurs Ruraux ; à favoriser une étroite collaboration avec la population locale en réalisant des divers actions de développement pour que les JER sont bien installés et intégrés dans leur zones d'accueilles.

Enfin, nous constatons qu'à Madagascar, le développement de base est une priorité, pour qu'on puisse parler de développement sur tous les plans et par la suite de développement

National, il est primordial d'orienter les différents projets vers le développement du secteur primaire (Agricole ; Elevage) et impliquer les jeunes sur ce secteur. Donc la prolifération des projets sur l'implication des jeunes dans l'agriculture et l'installation de celui-ci dans les zones rurales permettent-ils également de réduire le taux de pauvreté à Madagascar ?

BIBLIOGRAPHIE :**Ouvrages Généraux:**

- 1- DURKHEIM(E). « *Lien social et intégration* », (1858-1917).
- 2- MARX (k). « *Manifeste du parti communiste* », 1848.
- 3- MARX (K). « *le Capital* ». Edition populaire (résumés-extraits) ; par Julien Borchardt, 1919.

Ouvrages spécifiques :

- 4- MENDRAS (H). « *Sociologie rurale* », traité de sociologie, Paris, Presse Universitaire de France, 1958.
- 5- ANDRIAMBELOMIADANA (R). « *Libéralisme et développement à Madagascar* », Foi et justice, 1992.
- 6- MORIZE. « *La gestion participative des projets du développement rural : in outils et méthodes d'intervention* », 1992.
- 7- SALOHY. « *La réussite rizicole : une vision concertée pour le développement rural Malgache* », Mémoire de fin d'étude en FPTSD, DEGS, Université d'Antanarivo 2010.
- 8- Monographie du CFA/PROJER ,2007.

WEBOGRAPHIE :

- 1- <http://www.Lentreprise.com> « Définition sur l'entrepreneur »
- 2- E-mail : projec@wanadoo.mg « Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux »

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

PARTIE I : Concepts et Généralités

CHAPITRE I : APPROCHES THEORIQUES DU DEVELOPPEMENT RURAL..7

Section 1 : Approches classiques.....7

I- Selon HENRI MENDRAS.....7

II- Selon DURKHEIM. 8

III- Selon KARL MARX..... 09

Section2 : Notions de bases 10

I-Définitions : 10

I.1 : Le développement rural 10

I.2 : Le projet et développement 12

I.3 : L'entrepreneur 13

Section 3 : Approche psychologique 15

I- La pyramide des besoins selon MASLOW..... 15

CHAPITRE II : CADRAGE GENEREAL DU TERRAIN 17

section1 : Présentation de la région Bongo lava :..... 17

I-cartographie de la région bongolava 17

| | |
|--|-----------|
| II- localisation et division administrative..... | 18 |
| III-milieu physique | 18 |
| III.1.géologie | 18 |
| III.2.Climat | 19 |
| III.2.1.Le réseau de stations météorologique | 19 |
| III.3.Température..... | 19 |
| III.4.Pluviométrie | 20 |
| III.5.Cyclone | 21 |
| III.6.Hydraulique | 21 |
| III.7.Sols et Végétation..... | 21 |
| IV-Composition Ethnique..... | 22 |
| V-Mouvement Migratoires | 22 |
| <u>Section2</u> : Zone d'intervention du projet | 24 |
| I-Cartographie de la zone d'intervention du CFA/PROJER..... | 24 |
| <u>Section3</u> : Présentation générale du CFA/PROJER | 26 |
| I-Origine et formulation du projet | 26 |
| II-L'organisation du projet | 27 |
| III-Organigramme | 28 |
| IV-Les buts et les objectifs..... | 29 |
| V-La population cible..... | 29 |
| VI-Les attentes | 29 |
| VII-Réalisations attendues par composantes..... | 30 |
| VII.1 -Sécurisation foncière et aménagement..... | 30 |

| | |
|---|-----------|
| VII.2-Réhabilitation développement des structures d'accueil | 30 |
| VII.3-Installation et appui aux migrants..... | 30 |
| VII.4-Mesures d'accompagnement et crédit rural..... | 30 |
| VII.5-Appui institutionnel et gestion du projet | 30 |
| VIII-Les étapes d'installation des Jeunes Entrepreneurs Ruraux | 31 |
| IX-Le CFA/PROJER en quelques lignes | 33 |

Partie II : RESULTATS DES ENQUETES ET ANALYSE

| | |
|--|-----------|
| CHAPITRE III : ETUDE DES ECHANTILLONNAGES..... | 35 |
| Section 1 : tableaux qui montre les 50 Jeunes Entrepreneurs Ruraux..... | 35 |

| | |
|---|-----------|
| CHAPITRE IV : EVALUATION DES ACTIONS REALISEES PAR LE CFA/PROJER | 37 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| <u>Section 1</u> : les résultats de sélection ; formation ; et installation des migrants | 37 |
|---|-----------|

| | |
|--|-----------|
| I-Tableau 2 : les résultats de sélection ; formation ; et installation des migrants. | 37 |
|--|-----------|

| | |
|--|-----------|
| II-Tableau 3 : indicateur de performance des JER..... | 38 |
|--|-----------|

| | |
|--|-----------|
| <u>Section 2</u> : la réalisation par composante du projet..... | 40 |
|--|-----------|

PARTIE III : DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

| | |
|---|-----------|
| CHAPITRE V : LES FORCES ET FAIBLESSES DU PROJET..... | 45 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| <u>Section 1</u> : Les points faibles du projet..... | 45 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| <u>Section 2</u> : Les principaux points forts du projet | 46 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| Chapitre VI : RECOMMANDATION SUR LES ACTIONS DU CFA/PROJER. | 48 |
|---|-----------|

| | |
|---------------------------------|-----------|
| CONCLUSION GENERALE..... | 50 |
| BIBLIOGRAPIE | 52 |
| WEBOGRAPHIE..... | 53 |
| TABLE DES MATIERES..... | 54 |
| LISTE DES TABLEAUX | |
| LISTE DES PHOTOS | |
| LISTE DES ABREVIATIONS | |
| LISTE DES ANNEXES | |
| ANNEXES | |
| CV ET RESUME | |

LISTE DIVERSES

I

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau n°1 : les 50 Jeunes Entrepreneurs Ruraux. Page 35

Tableau n°2 : les résultats de sélection ; formation ; et installation des migrants. Page 37

Tableau n°3 : indicateur de performance des JER. Page 38

Tableau n°4 : indicateurs de réalisateurs par composante du projet. Page 40

II

LISTE DES PHOTOS :

Photo 1 : Cité des stagiaires à Ambatofotsy. Page 43

Photo 2 : Formation de Jeunes Entrepreneurs Ruraux à Ambatofotsy. Page 43

Photo 3 : Construction des routes qui mènent vers la Commune rurale de Bemahatazana et celui d'Ambararatabe. Page 47

III

LISTE DES ACRONYMES :

AA : Assistant Administratif

BOA : Banque Of Africa

CFA : Centre De Formation et d'Appui

COS : Comité d'Orientation et du Suivi

CSB : Centre De Santé de Base

DAM : Direction d'Appui a la Migration

DAOP : Direction de l'Appui à l'Organisation des Producteurs

DAT : Département Appui Technique

DCEP : Directeur de la Cellule d'Exécution du PROJER

DDP : Direction du Développement du Partenariat

DDSF : Direction des Domaines et des Services Fonciers

DE : Département Exploitation

DF : Département Formation

DFB : Directeur des Finances et du Budget

DGR : Direction du Génie Rural

DIRAGRI : Direction de l'Agriculture

DPM : Département parc matériel

DRDR : Direction Régional du Développement des Régions

DSI : Direction des Systèmes d'Information

DT : Département Technique

FAD : Fonds Africain de Développement

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FPTSD : Formation Professionnalisant en Travail Social et Développement

JER : Jeunes Entrepreneurs Ruraux

MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PADR : Plan d'Action pour le Développement Rural

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRMP : Personne Responsable des Marchés Publics

PROJER : Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux

PTA : Plan du Travail Annuel

SAC : Service Administration et Comptabilité

SG : Secrétariat Général

UC : Unité de Compte

IV

LISTE DES ANNEXES :

Annexe I : Préinstallations des stagiaires jeunes entrepreneurs ruraux de la 3^{ème} promotion ; campagne agricole 2005-2006 ; cahier des charges

Annexe II : Règlement intérieur régissant les stagiaires en formation

Annexe III : Questionnaires auprès des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER)

LES ANNEXES

I

Annexe I:

PREINSTALLATION DES STAGIAIRES JEUNES ENTREPRENEURS RURAUX DE LA
3^{ème}PROMOTION

CAMPAGNE AGRICOLE 2005-2006

CAHIER DES CHARGES

ENTRE

..... d'une part présenté
par

ET

Monsieur, Madame, Mademoiselle :.....

Né(e) le.....à.....

Carte d'identité National n°.....

Délivrée leà.....

Marié(e)-Célibataire-Veuf (ve)

D'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre du processus de formation de la 3^{ème} promotion de JER, il est expressément prévu une phase de formation pratique sur terrain correspondant à un pré installation préalable à l'installation définitive. A ce titre, les bénéficiaires de cette formation pratique sont les stagiaires JER 3^{ème} retenus après l'évaluation de la phase de formation théorique.

Cette phase de pré installation a principalement pour objectifs :

-de compléter la formation théorique déjà dispensée par une formation pratique sur terrain en conditions réelles sous encadrement du PROJER afin que les bénéficiaires pussent justifier d'une formation qualifiante directement orientée vers l'entrepreneuriat rural ;

-d'apprécier le comportement des jeunes sur terrain, ainsi que leur capacité d'organisation et de travail ;

-de valider leur projet d'installation définitive en fin de formation.

Une évaluation finale des stagiaires, organisée selon un système de contrôle continu en début, à mi campagne et en fin de campagne, permettra d'établir définitivement la liste des JER 3^{ème}. La phase de pré-installation est régie par le présent cahier des charges qui précise les droits et obligations des stagiaires JER 3^{ème} et du CFA/PROJER.

Les stagiaires JER 3^{ème} sont libres de réaliser d'autres activités agricoles ou d'élevage à condition que le programme d'activités minimum proposé par le projet soit réalisé.

Les conditions techniques d'exploitation doivent satisfaire au :

-respect des techniques de protection de l'environnement :

- dispositifs antiérosifs s'agissant principalement de bandes enherbées, de plantations fourragères ou d'arbustes fourragers en courbes de niveau séparant les parcelles cultivées
- tracé des courbes de niveau et la délimitation des bandes de protection seront appuyés pour les cinq premiers hectares de chaque exploitation par des équipes de topographes. Par la suite l'exploitant procèdera à ces travaux lui-même
- l'entretien et le renforcement des systèmes antiérosifs seront à la charge de l'exploitant

-respect des opérations techniques agricoles (cf. fichés techniques...) suivant les conseils et recommandations de l'encadreur permanent chargé du contrôle et suivi sur terrain.

-respect des prescriptions de CFA en matière d'utilisation des intrants agricoles et de toutes les opérations de récolte et de commercialisation des produits dans l'optique notamment du remboursement des crédits.

Les besoins de financement des activités proposés par les stagiaires conformément au programme d'exploitation arrêté de commun accord avec le Projet, seront pourvus par le Projet. A cette fin, une ligne de crédit est mise à disposition pour le financement des charges directes d'exploitation des stagiaires (semences et main d'œuvre) à l'agence de la BOA à Tsiroanomandidy.

Le financement doit être perçu dans une optique de continuité d'exploitation, aussi l'objectif minimal à atteindre en fin de phase de pré installation est double :

- rembourser le crédit dans leur intégralité
- reconstituer sous forme monétaire les apports directs en nature du Projet (aménagement ; redressement ; bonification) pour servir de fonds de roulement personnel lors de la 1^{ère} année d'installation).

Il doit être perçu comme l'ensemble des garanties de chaque partie pour mener à bien la finalisation de la formation des stagiaires 3^{ème} avant leur installation définitive avec les attributs attachés au statut de JER.

1. REGIME DES TERRES

Le PROJER dispose, pour la phase de pré installation des stagiaires JER 3^{ème}, des réserves foncières provenant des anciens ranchs de l'ex-Ferme d'Etat Omby. Il a été identifié, en particulier, des terres sur la propriété dite RANCH 2 : titre foncier 992-0 à TINDOHA se présentant comme suit :

-94 lots d'environ 12 hectares de terrain d'exploitation chacun

-1 site destiné à recevoir les villages d'accueil

2. SUBSISTANCE ET HABITATION

Une indemnité d'appui pour les besoins de subsistance et d'habitation des candidats JER sera versée pour un montant de l'ordre de 40 000 MGA par mois jusqu'au 30 juin 2006.

3. CONDITIONS D'EXPLOITATION

Les stagiaires JER 3^{ème} demeurent, pour toutes les durées du stage de pré installation, sous l'encadrement technico-économique du CFA/PROJER.

Les stagiaires JER 3^{ème} sont tenus à une mise en valeur directe de l'exploitation que leur est confiée, ce qui exclut toute formule de location, de fermage et de métayage. Seule la faisances valoir directe est acceptée. Leur présence effective sur terrain est indispensable.

Ils doivent assurer la gestion effective de leur exploitation et tenir à jour les documents de collecte des données techniques et économiques permettant d'établir des comptes de résultats en fin de campagne. Il sera tenu obligatoirement un carnet de bord, sous forme d'agenda, pour y noter toutes les opérations, y compris dépenses et recettes enregistrées (tel qu'exposé lors de la formation).

L'encadrement technico-économique apporté par le CFA/PROJER suppose, dans les conditions actuelles, un itinéraire riz/maïs sur une surface totale de 3 ha pour lesquels des aménagements initiaux, redressement de fertilité et bonification de terres seront réalisées. De ce fait, un contrôle et suivi rigoureux, surtout à la destination des intrants agricoles destinés aux exploitations de JER, seront assurés par le projet.

L'encadrement accordera une place importante à la formation pratique sur la base des connaissances acquises au cours de la phase précédente.

Il est précisé que l'excédent des produits d'exploitation sur les charges directes d'exploitation, après remboursement des emprunts effectués auprès de la BOA, restera propriété des stagiaires JER 3^{ème} en tant que bénéficiaire réel.

Toutefois, la démission du stagiaire n'est acceptée que s'il est libéré de toutes charges envers ses partenaires : le projet, la banque, les autres tiers,...

Le non observation des clauses du présent cahier des charges entraînera l'exclusion du candidat JER qui ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

Cette mesure reste valable quel que soit le motif de la démission.

En cas d'exclusion ou de démission, tous les éléments se rattachant à la faisances-valoir feront l'objet d'une détermination précise : l'actif de l'exploitation sera repris par le Projet, alors que le passif sera à la charge des ayants droit sans exclusion pour autant des poursuites judiciaires,

Enfin, tous les stagiaires JER 3^{ème} s'engagent à créer entre eux une forte solidarité et à participer de façon active à la vie sociale sur la zone d'accueil. Ils devront par ailleurs nouer et entretenir des relations socioprofessionnelles excellentes avec :

-d'une part, les jeunes agriculteurs déjà installés ;

-d'autre part, les paysans et autres entités déjà établis sur la zone.

Ils doivent participer aux travaux collectifs dénommés « Asam-pokonolona ».

Ils sont responsables de l'entretien, des réparations de leur exploitation et des biens collectifs qui leur ont été confiés.

Ils acceptent la totalité des clauses du présent cahier des charges ainsi que tout contrôle et toute directive concernant sa bonne exécution.

Antananarivo, le

LU ET APPROUVE

II

Annexe II :

Extrait de texte :

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

.....

Tanindrazana – Fahafahana –Fandrosoana

.....

« PROJER »

.....

REGLEMENT INTERIEUR

REGISSANT LES STAGIAIRES EN FORMATION

Le présent règlement Intérieur a pour objet d'assurer le meilleur rendement de l'enseignement dispensé au Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux, dénommé « PROJER ».

Il fixe la conduite générale que doivent observer les stagiaires durant leur formation et la nature des sanctions applicables aux infractions commises au Règlement Intérieur.

Il concerne, tous les stagiaires inscrits pour suivre la formation.

TITRE 1

DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : Le présent Règlement Intérieur, désigné ci-après par le Règlement, régit les stagiaires durant leur formation au Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux, dénommé PROJER.

Article 2 : D'une manière générale, le stagiaire doit agir de façon à assurer le bon déroulement de la formation, à obtenir le meilleur rendement de l'enseignement dispensé et à ne pas perturber le bon fonctionnement des différents services du PROJER.

Le comportement correct de tout stagiaire est de rigueur, aussi bien entre les stagiaires eux même qu'avec les formateurs, le personnel permanent et les collaborateurs extérieurs du PROJER.

Il est interdit aux stagiaires de commettre tout acte ou présenter tout comportement de nature à troubler l'ordre et la sécurité des locaux.

Sont notamment interdit sans que la liste ci-après soit limitative :

- _ l'introduction de personnes étrangères dans les logements,
- _ les atteintes au droit de créer des associations et de groupement de personnes ayant les mêmes affinités et objectifs généraux ;
- _ les menaces ;
- _ la mauvaise volonté ou la négligence dans l'exécution des travaux ;
- _ l'état d'ivresse (alcool, produits stupéfiants)
- _ le vol au préjudice du centre de formation et d'Appui (CFA).

TITRE2

DES OBLIGATIONS DU STAGIAIRE

Chapitre 1. ASSIDUITE AUX COURS, TESTS ET TRAVAUX PRATIQUES

Article 3 : Le stagiaire est tenu d'assister participer activement à toutes les modalités d'enseignement dispensé : séances de cours, travaux dirigés, travaux pratique, visites sur terrain, et test. Au début de chaque séance, le stagiaire doit signer la fiche de présence établie à cet effet, sinon il sera considéré comme absent à la dite séance. Pour les travaux dirigés, les travaux pratiques, les visites sur terrain et les testes, le stagiaire est tenue aussi de signer une fiche de présence.

Article 4 : Le stagiaire pourra s'absenter en cas de maladie, d'hospitalisation, d'accident dument constaté et certifié par une autorité médicale compétente.

Dans de telles circonstances, le stagiaire concerné devra régulariser sa situation avant de reprendre les cours.

En cas d'hospitalisation, le stagiaire doit faire parvenir au PROJER, au plus tard trois jours après l'entée à l'hôpital, le billet d'hospitalisation, et au plus tard deux jours après la sortie de l'hôpital, l'attestation de convalescence, le cas échéant.

Article 5 : A l'exception des cas de maladie et/ou d'hospitalisation, toute absence au cours de la formation doit préalablement faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence accompagnée de pièce justificative.

A l'exception des cas de maladie et/ou d'hospitalisation, aucune autorisation d'absence aux tests ne peut être délivrée.

Le stagiaire ne pourra et ne devra s'absenter, sauf en cas dument justifié de maladie, d'hospitalisation ou d'accident, que si sa demande a reçu l'accord préalable.

Article 6 : L'absence est constatée à partir de l'examen de la fiche de présence que l'élève doit obligatoirement signer à chaque début de séance de cours, tes, de travaux pratiques, de visite sur terrain et/ou de voyage d'études.

Article 7 : Tout stagiaire qui s'est absenté ou qui arrive en retard doit se munir d'un billet d'entrée délivré par le Département Formation

Le billet d'entrée en cas de retard doit être présenté soit au formateur, soit à la personne chargée de la surveillance dans le cas d'un test, soit à l'encadreur responsable des travaux pratiques qui doit parapher le billet avant de le remettre au Département Formation.

Toute stagiaire ayant un retard de plus de 15 minutes à une séance ne peut être autorisé à assister à la dite séance. Il sera considéré comme absent non autorisé.

Article 8 : L'autorisation d'absence non autorisée :

-toute absence dont la demande d'autorisation, même avec des pièces justificatives à l'appui, à l'exception des cas prévus à l'Article 4, n'a pas reçu l'accord préalable du Responsable du Département Formation ;

-toute absence prévue à l'Article 4 du président Règlement non accompagnée de pièces justificatives adéquates selon le cas (certificat médical, billet d'hospitalisation, attestation de convalescence) ; et

-toute autre absence non réglementaire ;

Chapitre 2. CONDUITE ENVERS LES PERSONNES ET LES BIENS

Article 10 : Le stagiaire est tenu de respecter les consignes données par les responsables (formateurs et responsables du PROJER) soit au cours de la formation, soit dans l'enceinte du centre de Formation et d'Appui (CFA), pour la bonne marche de l'enseignement et le bon fonctionnement du travail assuré au PROJER.

Article 11 : Tout stagiaire doit veiller à l'état et à la propreté des locaux du centre ainsi que des matériels y affectés.

L'usage et le maniement de tout matériel didactique et pédagogique du Centre ne peuvent se faire sans l'autorisation préalable du Département Formation.

Article 12 : Les matériels et équipements du PROJER ne peuvent être emmenés ou utilisés à l'extérieur du Centre.

Article 13 : Pour des raisons d'hygiène et de propreté, il est interdit de manger, de boire et de fumer dans la salle de formation.

TITRE 3

DES SANCTIONS ET DE LA DISCIPLINE

Chapitre 3. DOMAINE GENERAL D'APPLICATION DES SANCTIONS

Article 14 : Tout manquement aux dispositions prévues au titre 2 du présent Règlement constitue une faute passible de sanction dont la nature et la portée peuvent varier en fonction de la gravité de la faute commise.

Article 15 : La gravité d'une faute est laissée à l'appréciation des autorités responsables lesquelles sont :

- Le Chef de Département Formation
- Le Chef de Centre de Formation et d'Appui
- Le Conseil de Discipline défini dans le Chapitre 5
- Le Directeur du CFA/PROJER

Article 16 : Sans préjudice des poursuites judiciaires qu'i peut encourir, peuvent être prononcées à l'encontre du stagiaire auteur ou complice d'une faute les sanctions suivantes :

- sanctions disciplinaires
- suspension des aides (indemnités de subsistance)
- expulsion (remise à la famille)
- poursuites judiciaires, le cas échéant.

Chapitre 4. SANCTIONS PARTICULIERES

Article 17 : Trois retards sont considérés comme l'équivalent d'une absence non autorisée.

Article 18 : Durant tout le cycle de formation :

- Une absence non autorisée vaut avertissement
- Deux absences non autorisées valent suspension d'indemnité de subsistance
- Trois absences non autorisées valent renvoi définitif

Article 19 : Toute absence à un teste entraine d'office l'obtention de la note zéro (00,00) à l'épreuve, sauf pour les cas de maladie, d'hospitalisation ou d'accident dument certifiés par écrit par une autorité médicale agréée, ou les autres cas exceptionnels.

III

Annexe III : Questionnaires auprès des Jeunes Entrepreneurs Ruraux ou JER

Promotion :

Age :

Originalité :

- _ Qu'est ce qui vous a poussé à devenir Jeunes Entrepreneur Ruraux ou JER ?
- _ Qu'attendez-vous vraiment du CFA/PROJER ?
- _ Êtes-vous satisfaites sur l'appui du CFA/PROJER ?
- _ Pouvez-vous expliquer la raison pour la quelle, si vous été satisfaites ou moyennement satisfaites ou insatisfaites ?
- _ D'après –vous, quelles sont les faiblesses et les potentialités sur l'action du CFA/PROJER ?
- _ Quels sont les promesses du CFA/PROJER envers vous ? Et qui sont été déjà réalisé ?
- _ Qu'est ce que le projet attend de vous ? Et vous avez réalisé ? Pouvez vous expliqué le cause ?
- _ Quelles sont vos suggestions pour améliorer les actions du CFA/PROJER aux Jeunes Entrepreneurs Ruraux ?